

CITÉ ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

VOL. 9 NO 3 AVRIL 1994

TECHNICIENNES EN GARDERIE :

**bien plus que des
gardiennes d'enfants!**

SPORTIFS DU DIMANCHE :
gare aux blessures!

Entrevue : Harold D. Stolovitch,
ingénieur de l'apprentissage

21 POSTES ABOLIS :
**la FEP étranglée
financièrement?**
Pages 6 à 9

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!



Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Les objectifs du cours :

- Quels sont les objectifs généraux et particuliers de ce cours?
- Comment ce cours s'insère-t-il dans le programme d'études?
- De quelle façon l'étudiant-e pourra-t-il utiliser les connaissances acquises?

La description du contenu :

- Le contenu prévu est-il fidèle aux objectifs?
- Suffisamment précis et structuré?
- Assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'études?
- Convenablement réparti sur le trimestre?

L'enseignement et l'apprentissage :

- Quels moyens d'enseignement seront mis en oeuvre : laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels?
- Les dates d'examens et de remise de travaux sont-elles précisées?
- Des sources documentaires sont-elles indiquées?

L'évaluation :

- L'évaluation portera-t-elle sur des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation au cours?
- Sera-t-elle conjointe?
- Permettra-t-elle de mesurer si l'étudiant-e a atteint les objectifs du cours?
- Repose-t-elle sur des critères?

**Discuter son plan de cours,
c'est *prendre en main* sa formation!**

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. Elle est généralement publiée quatre fois par année, en septembre, novembre, janvier et mars.

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages

Marcel Felteau

Administrateur

Denis Sylvain

Collaborateurs et collaboratrices

René Bouchard, Marie-Josée Boucher, André Giroux, Claire Harvey, Christine Larose, Gilles Trudeau

Révision

Services d'édition Guy Connolly

Impression

Interweb (1981) inc.

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Courrier de 2^e classe n° 8084

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Ghislaine Chabot, vice-présidente aux affaires académiques

Yves Roy, vice-président aux affaires étudiantes

Laurent Spiriti, vice-président aux Services aux étudiants

Secrétariat

Louise Daigneault



Adresse postale :

C.P. 6128, Succ. A

Montréal (Québec)

H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678



Éditorial 6
 L'éducation permanente,
 parent pauvre de l'U. de M.

**Coups budgétaires : 21 postes
 de «première ligne» abolis à la FEP?** 8

Entrevue 10
 Harold D. Stolovitch,
 ingénieur de l'apprentissage

Sportifs du dimanche : 14
 gare aux blessures!

La riche histoire 16
 de l'île Sainte-Hélène

Techniciennes en garderie : 19
 bien plus que des gardiennes d'enfants!

L'Université puisera un peu plus 23
 dans vos poches.

Un engouement populaire 24
 pour la généalogie

Un Code civil modernisé 26

Un système de santé 28
 sous perfusion

Création et abolition 31
 de programmes à la FEP

Un tiers seulement des membres de 32
 l'AGEEFEP utilisent les SAE

Une équipe de hockey aux couleurs de 35
 l'Association étudiante

Un régime d'assurances 36
 collectives pour les
 membres de l'AGEEFEP



En page couverture,
 une photo de René Bouchard

LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

SERVICE DES SPORTS

Le Service des sports vous propose une centaine d'activités pour les jeunes et les adultes. Les inscriptions auront lieu le 6 avril de 18 h à 19 h 30 pour les étudiants, les membres et les participants du Programme pour enfants et adolescents du trimestre d'hiver 94. Les inscriptions seront ouvertes à tous les 7 et 11 avril, de 18 h à 19 h 30. Si des places demeurent disponibles dans certaines activités, il sera possible de s'y inscrire à compter du 13 avril et ce, du lundi au vendredi entre 9 h et 19 h au secrétariat du Service des sports. Cette année encore, les jeunes âgés de 6 à 13 ans sont invités à participer aux populaires camps de jour Séjour-Jeunesse qu'organise le Service des sports. Les séjours auront lieu du 27 juin au 19 août.

Inscriptions : Participants de l'été 93 : le mardi 29 mars de 18 h à 19 h 30.
Nouveaux participants : le mercredi 20 avril de 18 h à 19 h 30

À compter du 11 avril, les inscriptions se poursuivront au secrétariat du Service des sports du lundi au vendredi entre 9 h et 19 h.

Profitez du mur d'escalade agrandi!

Horaire du CEPSUM : du lundi au vendredi de 7 h à 23 h 30; le samedi et le dimanche, de 8 h 30 à 21 h.

Exception : Fête de Pâques : les 1er, 2 et 4 avril, le CEPSUM sera ouvert de 11 h à 21 h; le 3 avril, le CEPSUM sera fermé.

Information : 343-6150

SERVICE DE SANTÉ

Le Service de santé offre différents services à toute la population de l'Université de Montréal.

Clinique médicale : consultations d'urgence ou sur rendez-vous et consultations de spécialistes : 343-6452.

Nursing : soins d'urgence, service d'écoute, distribution d'information, clinique de vaccination et Santé-voyage, test de grossesse (urine), Strep-A-test (maux de gorge), etc. : 343-6505.

Nutrition : consultation individuelle; sessions de groupe pour les personnes ayant un problème de poids ou d'obsession de la minceur, du mercredi 13 avril au 15 juin, de 18 h à 20 h 30. Date limite d'inscription : 8 avril. Renseignements : 343-6111, poste 1773.

Services complémentaires : physiothérapie et radiologie; services de laboratoire les mardis, mercredis et jeudis, de 8 h 30 à 10 h. 343-6513.

Service de santé, Pavillon des Services aux étudiants, 2101, boul. Édouard-Montpetit (en face du CEPSUM).

BUREAU DE L'AIDE FINANCIÈRE

Jusqu'au 29 avril, le Bureau sera ouvert aux heures suivantes : le lundi de 10 h à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30; le mardi, le jeudi et le vendredi, de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30; le mercredi de 9 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 19 h.

SERVICE DE PASTORALE

Pour les mois qui viennent, le Service de pastorale offre toujours de nombreuses activités ainsi que des possibilités de rencontres et d'échanges : les mardis de la Maison Blanche, les soupers de la Maison Blanche, Couples en marche, Demain-Mariage, Ciné Sud-Nord, la Semaine sainte, la Montée de la lumière et Pâques, Culte protestant, Eucharistie du dimanche, la Retraite de la route de Berthier.

Pour vous accueillir : le centre étudiant la Maison Blanche, au 2765, Chemin de la côte Sainte-Catherine. Guy Lespinay : 341-4817.

Pour vous informer : le secrétariat, qui est ouvert toute la semaine au pavillon Marguerite-d'Youville, local 1095, tél. : 343-6394; la revue *Interfaces*, dont le quatrième numéro sort en mars, qui est distribuée partout sur le campus. Surveillez aussi les calendriers des journaux *Forum* et *Quartier libre*.

BUREAU UNIVERSITAIRE DE L'EMPLOI

Le Bureau universitaire de l'emploi vous invite à visiter son centre d'information sur l'emploi. Vous pourrez y consulter des répertoires d'organismes, d'entreprises œuvrant dans divers secteurs de l'activité économique. Vous y trouverez de l'information sur les entreprises, les conditions du marché du travail et des monographies professionnelles. Profitez de cette visite pour concrétiser vos démarches d'emploi en consultant nos babillards d'offres d'emploi au 2101, boul. Édouard-Montpetit, bureau 200. Tél. : 343-6736.

SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

Au Service des activités culturelles, il y en a pour tous les goûts!!! Quoi de mieux pour vous détendre que de visionner un bon film, d'écouter un concert, de visiter une exposition, d'assister à des pièces de théâtre de répertoire ou d'avant-garde, de voyager. Ou plutôt, vous recherchez des appuis pour une activité socio-culturelle que vous ou votre association souhaitez organiser. Et pourquoi pas monter sur scène, exposer vos œuvres pour mieux vous préparer à entrer sur le marché de l'art. Autant de possibilités que le Service des activités culturelles vous offre dans le but de toujours mieux répondre à vos attentes.

À ne pas manquer ce printemps : les 2, 3 et 4 avril : Pâques à New York (inscription dès maintenant, les places sont limitées).

Avril : inscriptions aux ateliers de printemps en photographie et vidéo.
31 mai : date limite d'inscription au Camp musical d'été de Montréal (jeunes de 3 à 17 ans).

Information : 343-6524; Secrétariat : local C-2524 du pavillon J.A. DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit.

SERVICE D'ORIENTATION ET DE CONSULTATION PSYCHOLOGIQUE

Groupe d'orientation *Bilan de Carrière* : Le SOCP propose aux adultes qui désirent réorienter leur carrière de se joindre à un groupe d'orientation comprenant quatre ateliers de trois heures et, pour les étudiants réguliers, une heure d'entrevue individuelle avec la conseillère d'orientation. Une démarche d'orientation en groupe (environ 15 participants) donne lieu à des échanges qui peuvent vous aider à mieux vous connaître et à faire un choix professionnel adéquat compte tenu de vos intérêts, aptitudes, valeurs et besoins. Le prochain groupe aura lieu du lundi 11 avril au 2 mai, de 19 h à 22 h, au pavillon des Services aux étudiants, 2101, boul. Édouard-Montpetit, salle 013-3. Les frais sont de 65 \$ pour les étudiants réguliers de l'U. de M., de 90 \$ pour les employés et de 100 \$ pour les personnes de l'extérieur. Vous pouvez vous inscrire par téléphone au 343-6853.

Consultations individuelles : Le SOCP met à votre disposition, tout au long de l'année, des psychologues, des conseillers d'orientation et des conseillers en information scolaire et professionnelle (ISEP). Pour les étudiants inscrits à l'U. de M., les consultations psychologiques sont de 10 \$ de la 1^{re} à la 5^e entrevue, de 12 \$ de la 6^e à la 15^e entrevue et de 20 \$ de la 16^e à la 35^e entrevue. Le nombre maximum d'entrevues est de 35. Les mêmes frais s'appliquent pour les consultations en orientation, sauf que le nombre d'entrevues se situe habituellement en dessous de six entrevues. Par ailleurs, vous pouvez consulter sans frais et sans rendez-vous les conseillers en ISEP qui vont vous renseigner sur les programmes d'études et les conditions d'admission, les professions et les formations requises, les débouchés sur le marché du travail, etc.

Service d'orientation et de consultation psychologique
Pavillon des SAE, 2101, boul. Édouard-Montpetit, 3^e étage

Consultation psychologique et orientation : 343-6853

Information scolaire et professionnelle : 343-7890

ACCÈS-CAMPUS, le magazine des SAE, le vendredi à 15h à CISM, 89,3 FM.

Sodexho

Services alimentaires de l'Université de Montréal

*Partout à travers
le campus...*

COMPTOIRS | Pavillon principal, U-1 et E-3
Pavillon Jean-Brillant
Pavillon Marie-Victorin
CEPSUM

CAFÉTÉRIAS ET RESTOS | Cafétéria des sciences sociales
3200, Jean-Brillant, 2e étage

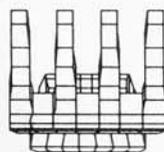
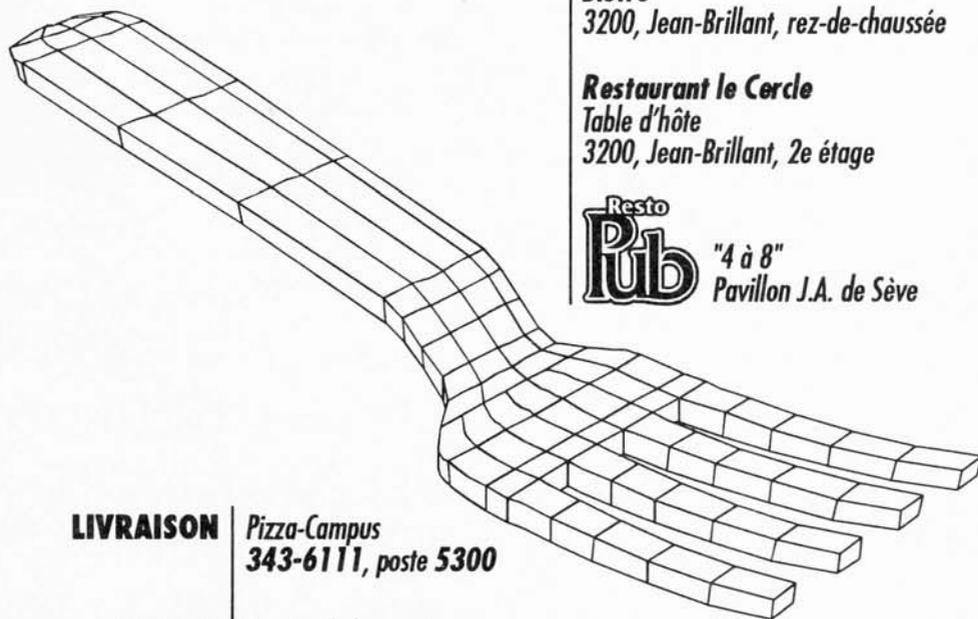
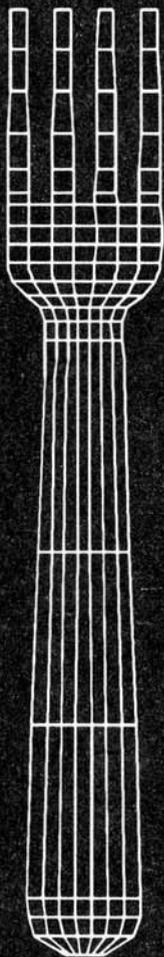
Bistro
3200, Jean-Brillant, rez-de-chaussée

Restaurant le Cercle
Table d'hôte
3200, Jean-Brillant, 2e étage

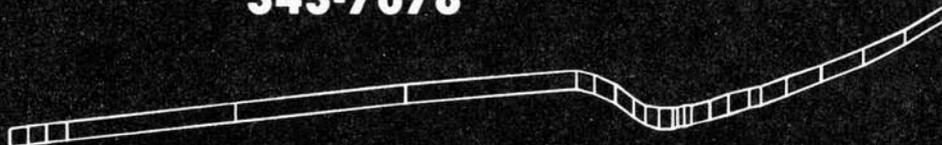
Resto Pub "4 à 8"
Pavillon J.A. de Sève

LIVRAISON | Pizza-Campus
343-6111, poste 5300

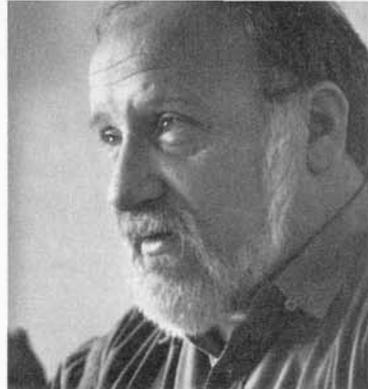
ET PLUS | Service de banquets
et de réceptions



343-7678



L'éducation permanente, parent pauvre de la famille universitaire



La tentation est forte de sonner le tocsin, de décréter l'alerte générale: est-il vraisemblable que l'Université de Montréal applique intégralement son plan de réduction de dépenses et qu'elle retranche 900 000 \$ au budget de 12 millions de dollars de la Faculté de l'éducation permanente? À elle seule, tel qu'expliqué en détail dans les pages 8 et 9, la FEP assumerait ainsi 30 % de la diminution des dépenses de toute l'Université, elle qui ne compte que pour 3 % de la masse salariale de l'établissement. Elle perdrait 21 postes, soit 15 % de son personnel. Ce n'est pas nous qui le disons, mais le doyen lui-même, M. Jacques Boucher : un tel coup de hache comporterait «un effet dévastateur sur les activités de la Faculté», car «il est impossible de demander au personnel en place d'assumer de façon même minimale une charge de travail semblable».

Pour l'AGEEFEP, le programme de coupures budgétaires proposé par le Groupe de travail sur les dépenses d'infrastructure administrative, aussi connu sous le nom de comité Gravel, n'est qu'un chapitre nouveau d'une saga qui pourrait s'intituler «L'éducation permanente, parent pauvre de la famille universitaire».

Jusqu'à il y a quelques années à peine, il faut rappeler que la FEP n'avait de permanente que le nom. Dans l'esprit de la direction de l'Université de Montréal, l'existence d'une Faculté de l'éducation permanente ne devait en effet qu'être transitoire, car les étudiant-e-s de ses programmes seraient un jour ramenés dans leur faculté d'origine. Cela n'a pas été possible en raison même de la popularité des programmes de certificats de la FEP. À titre d'exem-

ple, comment la Faculté des sciences infirmières pourrait-elle intégrer les 2 000 ou 3 000 infirmières inscrites dans les programmes de santé de la FEP? Le même problème se pose pour ainsi dire dans tous les autres programmes.

L'Université ne pouvait pas plus se résoudre à fermer la porte de l'éducation permanente et cela, en raison même du mode de financement des universités, qui repose sur le nombre d'étudiants équivalents à temps complet (EETC). Dans sa lettre au comité Gravel, le doyen rappelait que la FEP est responsable de 17 % des crédits étudiants de premier cycle et qu'elle procure à l'Université des revenus annuels de 25 millions de dollars. Compte tenu que le budget de la Faculté n'est que de 12 millions de dollars, l'établissement récupère une somme de 13 millions de dollars pour financer ses autres activités.

Si la FEP disposait de tous les outils pour assurer son développement, personne ne soulèverait le problème de cette ponction de 13 millions de dollars. Ce n'est pas le cas, peu s'en faut, car ce pompage des ressources financières de l'éducation permanente comporte, entre autres conséquences, la précarité quasi généralisée du personnel de la Faculté. Est-il besoin de rappeler que la presque totalité des cours à la FEP sont donnés par des chargé-e-s de cours, dont il est bien connu qu'ils constituent pour les universités un corps enseignant à rabais? L'AGEEFEP a également observé ces derniers temps qu'il semble régner une grande instabilité parmi les responsables de programmes. Le doyen n'affirme-t-il pas lui-même que sept de ces programmes risquent de se retrouver sans titulaires le 31 décembre prochain?

Tout cela se confirme avec le comité Gravel : puisqu'il faut décréter des coupures budgétaires, il est tellement plus simple, n'est-ce pas, de s'en prendre aux employé-e-s précaires plutôt que de répartir les sacrifices entre les autres facultés qui, elles, ont à leur emploi des gens protégés par des conventions collectives blindées. Est-il donc normal, comme on l'a vu ces dernières années, qu'on joue à la chaise musicale avec les responsables de programmes de la FEP, qui sont pourtant la clé de la continuité et de l'évolution des certificats et qui exercent en outre une fonction essentielle de conseil et d'encadrement des étudiant-e-s? Rien ne justifie une telle pratique, et l'AGEEFEP peut témoigner, dans son expérience quotidienne, de la compétence, du dévouement et de l'ouverture d'esprit des professionnels de la FEP et de toutes les autres catégories de personnels.

Disons-le franchement : le problème que vit aujourd'hui la FEP tient pour l'essentiel dans la tiédeur de l'engagement de l'Université de Montréal envers l'éducation permanente, qui a mal saisi l'évolution du monde contemporain et qui n'a pas compris toute la portée des analyses de l'UNESCO démontrant que, d'ici dix ans, dans tous les pays industrialisés, l'éducation permanente constituera la majorité des étudiant-e-s et cela, dans tous les ordres d'enseignement. Une chose est sûre : si le comité Gravel s'en tient à son projet initial, l'AGEEFEP ne restera pas les bras croisés.

Robert Martin

Le président,
Robert Martin

ALERTE GÉNÉRALE!

LA FEP ÉTRANGLÉE FINANCIÈREMENT?

Une réduction forcée de 900 000 \$ dans les dépenses et l'élimination de 21 postes de «première ligne», c'est-à-dire 15 % de tout le personnel! Telle est la menace qui pèse sur la Faculté de l'éducation permanente si l'Université de Montréal maintient son plan injuste de coupures budgétaires. Nous le disons haut et fort : Non à l'étranglement financier de la FEP! Non aux recommandations du Comité Gravel!

Abolition de 21 postes de «première ligne»? La FEP compte pour 3 % des salaires de l'Université, mais elle écoperait 30 % des coupures budgétaires

Claude Garon

Si l'Université de Montréal réalise son plan de compressions budgétaires pour l'année 1993-1994, la Faculté de l'éducation permanente devra réduire ses dépenses d'environ 900 000 \$, ce qui représente 30 % de la cible de trois millions de dollars fixée



M. Jacques Boucher

pour l'ensemble de l'établissement. Or, la FEP ne compte que pour 3 % de la masse salariale de l'Université, et la ponction budgétaire draconienne la priverait de 21 personnes dites de «première ligne», incluant sept responsables de programmes de certificats.

Ce scénario étonnant est expliqué en détail dans une longue lettre que le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, a fait parvenir le 22 novembre dernier à M. Jacques Gravel, président du Groupe de travail sur les dépenses d'infrastructure administrative. La lettre a également été déposée au Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP).

Avant l'adoption de la loi 198, qui prescrit des réduc-

tions de personnel dans les organismes publics et parapublics, la Faculté avait convenu avec le comité du budget de l'Université qu'elle ne comblerait pas ses postes vacants avec des employé-e-s permanents, et que le travail serait exécuté par du personnel temporaire, surnuméraire et contractuel. Il résultait de cette mesure une économie importante, et l'entente prévoyait que la FEP disposerait globalement du même budget qu'elle pourrait utiliser pour réaliser ses propres priorités.

Créé en vertu de la loi 198, le comité Gravel a toutefois changé les règles du jeu en décrétant l'abolition de tous les postes vacants à l'Université. La FEP en comptait 17 en novembre dernier, et quatre autres s'ajouteront d'ici le 31 décembre, pour un total de 21 postes. Cela représente 15 % des 131 postes que compte la FEP.

Telle qu'elle est rédigée par le doyen, la liste des postes qui seraient abolis est très impressionnante : «Parmi ces 21 personnes, sept sont responsables de sept de nos certificats, qui se trouveraient sans titulaire; y on retrouve aussi deux des trois professionnels de la formation professionnelle continue (revenus de 460 000 \$ en 1992-1993, qui couvrent les salaires de ces professionnels), deux des quatre professionnels de notre secteur des communications (crucial pour les activités de la Faculté), la seule coordonnatrice de nos cours d'anglais langue seconde (3 500 crédits-étudiants en 1992-1993) et

notre seule agente de liaison hors campus au Québec (3 235 crédits-étudiants); à cela s'ajoutent huit membres du personnel de soutien (commis, réceptionnistes, préposées à l'accueil, secrétaires) qui sont en «première ligne» dans notre faculté, compte tenu de nos pratiques et du type de clientèle que nous avons.»

M. Boucher ne mâche pas ses mots sur les conséquences d'un tel scénario. Il estime ainsi que l'effet sur la Faculté serait «dévastateur» et qu'«il est impossible de demander au personnel en place d'assumer de façon même minimale une charge de travail semblable». Est-il besoin d'ajouter que, au bout de la ligne, ce sont les étudiant-e-s de la Faculté qui souffriront de cette situation, eux qui sont déjà très défavorisés au chapitre de l'encadrement et des ressources professionnelles à leur disposition?

UNE FACULTÉ TRÈS RENTABLE

La FEP, rappelle également le doyen, est pourtant très rentable pour l'Université. Elle compte pour 17 % des crédits-étudiants de premier cycle et elle draine 25 millions de dollars dans les coffres de l'établissement alors que son propre budget annuel est de l'ordre de 12 millions de dollars.

La FEP ne dispose cependant pas de corps professoral qui lui appartienne en propre, et ce caractère distinctif semble expliquer en bonne partie la sévérité des coupures budgétaires dont elle risque d'écoper.

Comme le rappelle la lettre du doyen, la loi 198 prévoit

un certain nombre d'exceptions pour le personnel dit de «première ligne», ce qui inclut le corps professoral dans les universités. La Faculté est ainsi tout à fait disposée à s'approcher dès cette année de l'objectif de réduction de 20 % de ses cadres, soit 4,8 postes sur 24, une cible que la loi 198 l'oblige à atteindre d'ici 1996. Sa lettre précise que «nous pouvons abolir dès cette année deux postes de cadres avec récupération financière (98 000 \$) et transformer deux autres postes de cadres vacants en postes de professionnels».

En ce qui concerne l'autre exigence de la loi 198, soit la réduction de 12 % des autres catégories de personnel d'ici 1998, M. Boucher rappelle que la FEP est certes privée de corps professoral, mais qu'elle n'en a pas moins sa «première ligne», qui est constituée des responsables de programmes, des commis académiques, des préposés à l'accueil et des conseillers pédagogiques, toutes des personnes en contact direct avec les étudiant-e-s. Pour le doyen, il est donc «inacceptable que l'on tienne compte de cette dérogation pour toutes les facultés, sauf pour la Faculté de l'éducation permanente».

Enfin, si la FEP est disposée à réexaminer avec l'équipe de M. Gravel des «cibles de coupures justes et réalistes étalées sur une période de trois ou cinq ans selon le cas», elle insiste sur l'urgence de lever le moratoire qui l'obligerait à abolir 21 postes à la fin de décembre 1994.

L'AGEEFEP partage les craintes du doyen... et plus encore

Claude Garon

Si l'y a eu des divergences de pensée importantes dans le passé entre la direction de la Faculté de l'éducation permanente et l'AGEEFEP, cette fois, l'Association partage sans réserve les craintes du doyen quant aux conséquences que comporterait pour la Faculté l'application du plan draconien de coupures budgétaires décrété par l'Université de Montréal. Qui plus est, l'AGEEFEP considère que cette nouvelle menace qui pèse sur la Faculté s'inscrit dans une tradition qui a fait de l'éducation permanente le «parent pauvre de l'U. de M.», pour reprendre les termes de l'éditorial.

Tel que brossé par le doyen de la FEP, M. Jacques Boucher, le tableau d'une FEP forcée au régime minceur est de nature à susciter de sérieuses inquiétudes : une ponction de 900 000 \$ sur un budget annuel d'environ 12 millions de dollars entraînerait l'abolition de 21 postes de «première ligne» d'ici la fin de l'année 1994. Du coup, la FEP se trouverait amputée de 15 % de son personnel.

Comme le note M. Boucher dans sa lettre à M. Jacques Gravel, président du Groupe de travail sur les dépenses d'infrastructure administrative, qui a concocté le plan de coupures budgétaires, la FEP est particulièrement pénalisée puisqu'elle écoperait 30 % des réductions budgétaires de toute l'Université alors qu'elle ne

compte que pour 3 % de la masse salariale.

L'ÉDUCATION PERMANENTE : UNE VACHE À LAIT?

À l'instar de nombreux commentateurs, éditorialistes et spécialistes de l'éducation, l'AGEEFEP a observé dans le passé une nette tendance des universités québécoises en général et de l'Université de Montréal en particulier à ne voir dans l'éducation permanente qu'une commode vache à lait pour garnir leurs coffres. Là aussi les chiffres sont éloquentes : les étudiant-e-s de la FEP procurent à l'U. de M. des revenus annuels de 25 millions de dollars; le budget de la Faculté n'est que de 12 millions. Pour l'année 1991-1992, la FEP a compté pour 14,8 % des étudiants équivalents à temps complet (EETC), mais pour seulement 5,6 % des dépenses d'enseignement. Cette proportion n'a guère varié au fil des ans.

Pourtant, de nombreuses études, dont une du Conseil supérieur de l'éducation, intitulée *Une formation accessible et adaptée. Qu'en pensent les adultes et le personnel?*, ont rappelé que deux étudiant-e-s sur trois qui s'inscrivent dans un programme universitaire d'éducation permanente abandonnent leurs études avant terme, vraisemblablement parce qu'ils n'y trouvent pas leur compte. Une des lacunes majeures qu'invoquent les adultes est la difficulté

d'obtenir une aide personnalisée en orientation ou en formation, ainsi que la faiblesse généralisée de l'encadrement universitaire. Somme toute, une fois engagés dans le système universitaire, les étudiant-e-s de l'éducation permanente sont abandonnés à eux-mêmes.

Dans le cas particulier du programme de réduction des «dépenses d'infrastructure administrative», le problème de la FEP se complique du fait qu'elle est privée d'un corps professoral au sens où cela s'entend dans les autres facultés de l'Université. Si celles-ci sont relativement épargnées comparativement à la FEP, c'est tout simplement parce que la loi 198 sur la réduction des différentes catégories de personnels dans les organismes publics et parapublics prévoit des exceptions pour le personnel dit de «première ligne», celui qui donne directement le service. Les professeurs entrent dans cette catégorie.

À la FEP, ce sont des professionnels qui jouent le rôle tenu ailleurs par des professeurs. On parle en particulier ici des responsables de programmes ou de tout ce qui touche aux services-conseil

en orientation et en formation, à l'enseignement à distance, aux étudiant-e-s hors campus, etc., tous des gens qui sont en contact direct avec les étudiant-e-s. Or, en fondant son programme sur la norme arithmétique de l'élimination des postes vacants, le groupe Gravel ignore la nature de la «première ligne» de la FEP, dans laquelle il met la hache.

Cela aussi, l'AGEEFEP le dénonce depuis longtemps : la difficulté pour l'Université de Montréal de tenir compte dans ses politiques des particularités de la FEP, une difficulté qui découle probablement de la tiédeur de l'engagement de l'établissement envers l'éducation permanente, encore une fois le parent pauvre de la famille universitaire.

L'AGEEFEP suivra donc de très près la progression des travaux du groupe Gravel, auprès duquel elle s'apprête d'ailleurs à faire des représentations. À cet effet, le Conseil de direction de l'Association a constitué un comité qui devra suggérer des moyens d'action dans l'hypothèse où le comité Gravel ne modifierait pas substantiellement son programme de coupures budgétaires.

Des problèmes avec votre assurance-chômage?

Petit guide
de survie
des chômeurs
et chômeuses



Comité Chômage
Sud-Ouest de Montréal
Ministère du Regroupement des Chômeurs et Chômeuses du Québec

Le Comité Chômage Sud-Ouest a produit un guide de vulgarisation sur la Loi en français, en anglais et en espagnol au coût de 6\$ par la poste.

Faites parvenir votre chèque au:

Comité Chômage Sud-Ouest de Mtl
4190 Notre Dame Ouest
Montréal, Qc, H4C 1J4
☎ 933-5915

➔ Service de renseignements et de représentation dans les trois langues

Harold D. Stolovitch, INGÉNIEUR DE L'APPRENTISSAGE



Claude Garon

Le jour de l'interview, il arrivait tout juste de Silicon Valley, en Californie, où il avait prononcé une série de conférences et participé à des *think tanks* avec des dirigeants d'entreprises de haute technologie. Docteur en technologie de l'éducation de l'Université d'Indiana, M. Harold D. Stolovitch est professeur titulaire et responsable du programme de technologie éducationnelle à l'Université de Montréal; il est également chercheur en chef à l'Université Southern California. En 33 ans de carrière, il a enseigné au primaire, au secondaire et, bien sûr, à l'université. Son champ de prédilection, c'est cependant l'entreprise ou, pour être plus précis, les milieux

organisationnels, où il met toute sa science au service d'un objectif : l'amélioration de la performance humaine dans l'apprentissage. Ex-président et membre à vie de la National Society for Performance and Instruction, rédacteur en chef de la revue *Performance and Instruction Journal*, M. Stolovitch est l'auteur de très nombreux livres, articles et rapports; tout récemment, il a dirigé la publication d'un volume intitulé *Handbook of Human Performance Technology*. L'entrevue a été réalisée le 15 février dernier par René Bouchard et Claude Garon.

Cité éducative : Il existe un assez large consensus quant à l'état de crise où se trouvent les systèmes d'éducation dans le monde occidental. Si vous étiez ministre de l'Éducation, que feriez-vous?

Harold D. Stolovitch : Vous avez une bobine de combien d'heures? Si j'étais ministre de l'Éducation, peut-être que je fermais les écoles... Sérieusement, je regarde les écoles comme des artefacts technologiques qui ont été créés pour répondre à des besoins sociaux et qui sont le plus souvent financés par des fonds publics. L'école telle que nous la connaissons nous vient du début du XIX^e siècle, une période d'expansion qui requérait des ouvriers qu'ils sachent minimalement lire et compter. Le modèle social ancien s'étant écroulé, une nouvelle aristocratie commençait à émerger : le fonctionnaire, un personnage qui devait posséder les connaissances de base nécessaires au fonctionnement d'un État. Aujourd'hui, le contexte est fort différent, et on demande à l'école d'instruire les enfants, mais aussi de jouer un peu le rôle de la famille, un peu le rôle de l'Église. Or, elle n'est pas organisée pour ça. Les problèmes de l'école contemporaine tiennent beaucoup à la diversité des besoins dans notre société. De plus, l'objectif affiché de l'école est le développement intégral de l'enfant. Nous disposons d'ailleurs des connaissances et des moyens technologiques pour atteindre cet objectif. Il est tout à fait possible, par exemple, de suivre l'évolution d'un enfant dès sa naissance et de prescrire au fil des ans une grande variété d'interventions qui développeront tout son potentiel tant au point de vue du comportement social que des apprentissages en français, en mathématiques, en sciences, etc.

C.É. : Les possibilités existent peut-être, mais on ne les applique pas...

H.S. : Vous savez, la plupart des dirigeants du système scolaire ne sont pas des éducateurs. Au ministère de l'Éducation, combien trouve-t-on de

personnes qui comprennent vraiment les enfants? Les fonctionnaires s'intéressent aux problèmes de budgétisation et aux considérations politiques. Cela est vrai à tous les échelons du système d'éducation. Même en formation des maîtres, il existe un fossé immense entre la réalité scolaire et ce qu'on enseigne aux futurs maîtres. Par exemple, combien passe-t-on de temps pour leur apprendre à évaluer le matériel pédagogique en général et le livre scolaire en particulier?

C.É. : Quel problème voyez-vous dans le livre scolaire?

H.S. : Les livres sont produits par des maisons d'édition, qui sont des entreprises privées à but lucratif. Certes, le matériel qu'elles proposent fera l'objet de nombreuses vérifications. Il se trouvera beaucoup de fonctionnaires pour s'assurer que le contenu du livre correspond au programme du ministère, qu'il est dénué de préjugés sexistes, qu'il se conforme aux normes de la morale sociale et qu'il est écrit dans un français correct. Il n'y aura cependant personne pour se demander si les enfants apprennent avec ça! Les données à ce sujet sont rares, et les études que j'ai faites par le passé m'ont laissé de grands doutes.

C.É. : L'école ne se trouve-t-elle pas en échec même dans sa fonction utilitaire de former des gens pour le marché du travail?

H.S. : Les besoins du marché du travail évoluent très rapidement, mais pas l'école. Les entreprises se plaignent de devoir reprendre même la formation de base des diplômés qu'elles engagent. Écoutez, on dit que de 30 à 40 % des élèves décrochent au secondaire. Le chiffre précis n'a de toutes façons aucune importance : on sait qu'il y a beaucoup de décrocheurs. Dites-moi : que fait-on de tous ces gens? Et les autres, les 60 ou 70 %, ce sont tous des génies peut-être? Aux États-Unis, des parents ont intenté des poursuites judi-

ciaires contre des écoles que leurs enfants avaient fréquentées de nombreuses années sans avoir appris à lire correctement. Au bac, on fait passer un test de lecture et d'écriture. Ici même, à l'Université de Montréal, des proportions incroyables d'étudiants échouent au test de français. C'est affreux! Tout cela n'est la faute de personne en particulier. C'est tout simplement que les besoins évoluent trop vite et qu'on essaie de bricoler l'école pour qu'elle tienne tant bien que mal.

C.É. : Par rapport à tous ces maux, où se situe la technologie éducative?

H.S. : La technologie éducative est une approche scientifique qui met l'accent sur l'apprenant et la création des conditions qui permettent de combler l'écart entre les connaissances actuelles d'une personne et l'apprentissage désiré. Cette approche est systématique, elle comporte des étapes et des mécanismes de vérification; on peut aussi la répéter, c'est-à-dire qu'elle peut être reproduite. Il faut dire que les principes à la base de la technologie éducative existent depuis plus de 2 000 ans, notamment chez les sophistes grecs — mes héros —, que l'on dénigre volontiers parce que, contrairement à leurs contemporains, ils se faisaient payer pour leurs leçons. De nos jours, nous viendrait-il à l'esprit de mésestimer un professionnel parce qu'il se fait payer pour son travail? Un autre reproche qu'on a fait aux sophistes, c'est celui d'enseigner à peu près n'importe quelle discipline. En réalité, ils avaient mis au point une méthode pour organiser la pensée, une méthode qui leur permettait d'aborder tous les problèmes. Socrate lui-même a d'ailleurs été accusé d'être un sophiste.

C.É. : Il y a tout de même eu des développements plus récents.

H.S. : La Deuxième Guerre mondiale a été très importante, car les États-Unis ont dû former en très peu de temps six millions de soldats. À la fin

de la guerre, des généraux allemands ont d'ailleurs reconnu qu'un des facteurs dont ils n'avaient pas tenu compte dans l'analyse des forces en présence, c'était la capacité de l'Amérique à former aussi rapidement autant de soldats qualifiés. Pour y arriver, on a utilisé tout ce qu'il y avait à l'époque de connaissances de pointe en psychologie, en communication et en audiovisuel. D'ailleurs, j'étais moi-même dans l'aviation américaine au cours des années cinquante, et c'est par un film qu'on nous apprenait comment laver nos chaussettes... La technologie éducative emprunte à la psychologie behavioriste, qui a mis au point des méthodes efficaces pour décortiquer la matière à apprendre et l'organiser dans des séquences faciles à absorber. Elle s'est aussi enrichie des connaissances du systémisme, de la psychologie cognitive et de la théorie de la communication et des organisations.

C.É. : Quelles sont les conditions de l'apprentissage efficace?

H.S. : Dans tout apprentissage, il existe deux éléments fondamentaux. Il y a d'abord la personne elle-même, avec sa propre capacité d'apprentissage, ses modes personnels de traitement de l'information et sa motivation; l'autre élément, c'est évidemment l'objectif d'apprentissage à atteindre. Chacune de ces deux composantes doit être analysée soigneusement de façon à créer les conditions, l'environnement d'apprentissage le plus efficace. Pour que cela soit possible, il doit y avoir une relative homogénéité des membres du groupe quant au degré de connaissance de la matière; autrement, ça ne fonctionne pas. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles il nous faut continuer à explorer des systèmes qui s'adaptent mieux à la diversité des apprenants. Là aussi, avec l'informatique, les projets d'autoroutes électroniques et les systèmes interactifs, nous disposons de tous les moyens technologiques pour y parvenir. Cela dit, la technologie elle-même ne suffit pas,

encore faut-il savoir comment l'utiliser. La plus grande partie de ce qu'on fait avec les ordinateurs dans les écoles ne vaut pas grand-chose. Regardez seulement les didacticiels : la plupart sont ennuyeux et peu utiles.

C.É. : La technologie éducative a peut-être des solutions originales à proposer; n'empêche que cette discipline demeure relativement marginale.

H.S. : C'est exact, et il y a à cela plusieurs raisons. La technologie éducative constitue en général un petit département, qui relève des sciences de l'éducation. Or, celles-ci ont pris la relève des anciennes écoles normales, et leur objectif premier est la formation des maîtres, qui porte sur la psychopédagogie, les mesures et évaluations, l'administration de l'éducation, etc. Tout cela se produit dans un contexte de décroissance de la population scolaire et de difficultés financières pour l'État. Il faut bien admettre également que la recherche et le développement sont à peu près absents du système scolaire. La meilleure preuve de cela, c'est que la plupart des diplômés en technologie éducative se trouvent du travail dans l'entreprise privée.

C.É. : Vous êtes professeur d'université, mais vous vous définissez d'abord comme un intervenant dans les entreprises et les milieux organisationnels. N'assiste-t-on pas à un déplacement de la formation des écoles vers l'entreprise, y compris dans la formation dite universitaire?

H.S. : Contrairement à ce qui se passe dans les écoles, on observe effectivement des changements profonds dans les entreprises. Well's Fargo Bank, Century 21, McDonald's, Disney, Motorola, Federal Express, toutes ces grandes entreprises et combien d'autres consacrent des sommes très importantes à la formation. Ici même, la Banque de Montréal vient d'investir 55 millions de dollars pour créer un centre de formation de très

haut calibre. Ces entreprises considèrent que la formation est la clé de leur rentabilité future, car on se dirige vers l'entreprise intelligente, où la compétence constitue le principal facteur de compétitivité. C'est même déjà commencé. Dans certaines grandes entreprises, les cadres supérieurs bénéficient d'un conseiller personnel qui définit leurs besoins et trace un programme de formation personnalisé. Souvent, ce programme va bien au-delà de l'acquisition de compétences professionnelles directement liées à la fonction qu'exerce la personne. Il pourra porter, par exemple, sur l'approfondissement de la culture générale et comporter des activités d'autoformation, l'assistance à de grandes conférences et à des congrès, des voyages, voire des techniques de méditation.

C.É. : Ce qui est vrai pour le cadre supérieur ne l'est pas nécessairement pour l'employé ordinaire. Ce dernier ne risque-t-il pas d'être une victime dans toute opération dont l'objectif ultime est l'augmentation de la productivité et du profit?

H.S. : Je pratique la systémique. Or, dans tout système qui fonctionne adéquatement, les personnes aussi gagnent, parce que si la personne perd, le rendement du système diminue forcément. Par exemple, la compagnie Motorola s'organise dans l'optique qu'elle existera encore dans 1 000 ans. Je pense que les gens qui travaillent chez Motorola y trouvent leur succès personnel, car ils occupent des emplois de bonne qualité. Je crois aussi que cette entreprise fabrique de bons produits, qui nous facilitent la vie. Dans cette synergie, il me semble que tout le monde gagne. Cela est une pensée systémique. Elle est peut-être aussi idéaliste; moi, ça fait 33 ans que je travaille dans cette optique. Bien sûr, n'importe quel nouveau venu dans un système subit au départ une certaine réaction de rejet d'un corps étranger. Il s'agit d'établir sa crédibilité, d'écouter, de réfléchir aux besoins, de définir l'écart

entre ce qui est et ce qu'on souhaite obtenir. Pour que les gens embarquent, il faut que ce soit basé sur la collaboration et le dialogue.

C.É. : Cette approche peut s'appliquer à n'importe quel système, à n'importe quelle organisation. Racontez-nous cette expérience que, plus jeune, vous avez vécue avec des personnes handicapées.

H.S. : J'étais alors aux études postdoctorales et il y avait, en Indiana, des personnes handicapées qui travaillaient dans un atelier protégé. Ces personnes gagnaient de l'argent, mais elles savaient à peine compter. On peut imaginer la gêne que ressent une personne dans cette condition lorsque, par exemple, elle fait son épicerie, mais constate qu'elle n'a pas assez d'argent pour payer une fois rendue à la caisse. Nous avons donc appris à ces personnes à compter l'argent qu'elles avaient en poche et nous les avons initiées au fonctionnement d'une calculatrice, en nous limitant toutefois à une seule opération de base : la soustraction. Lorsqu'elle voulait faire son épicerie, une personne calculait donc l'argent qu'elle avait dans ses poches et elle inscrivait le montant sur sa calculatrice. Au fur et à mesure qu'elle prenait des articles sur les tablettes, elle soustrayait le prix de la somme disponible. Un article ne por-

rait-il aucun prix? Il devait rester sur la tablette. Se produisait-il une erreur de manipulation de la calculatrice? La personne laissait son panier sur place et elle reprenait l'opération depuis le début. Le total devenait-il négatif? Il s'agissait simplement de remettre le dernier article sur la tablette. Tout ça semble très simple, mais il nous a tout de même fallu quelques mois pour évaluer le potentiel d'apprentissage de ces personnes et concevoir le programme de formation le plus simple et le plus efficace possible.

C.É. : Les spécialistes de la technologie éducative se définissent volontiers comme des ingénieurs de l'éducation, qui étudient toutes les variables et qui explorent les solutions de formation les plus efficaces et les plus efficaces. Comment un ingénieur de l'éducation juge-t-il les universités d'aujourd'hui?

H.S. : Il est probable que les universités sont totalement inefficaces et, contrairement aux autres ordres d'enseignement, je suis enclin à penser qu'il doit en être ainsi. Les universités sont des lieux privilégiés, un peu comme l'ont été les monastères dans notre histoire. Les monastères n'avaient pas d'utilité immédiate et concrète, n'empêche qu'ils ont joué un rôle important dans notre civilisation. Même si elles le font de façon désorganisée,

les universités produisent du savoir et elles essaient d'attirer les meilleurs talents intellectuels — je ne dis pas qu'elles y arrivent. Dans mon optique, les universitaires brûlent d'une telle passion intérieure qu'ils n'ont pas besoin d'être alimentés de l'extérieur. Ils vont inventer avec ou malgré l'université de la même façon que les étudiants apprennent avec ou malgré leurs professeurs.

C.É. : Dans l'ensemble, quand vous regardez l'avenir de l'éducation, êtes-vous optimiste?

H.S. : Il en va de l'éducation comme de tout processus d'innovation : pendant longtemps, on y fait des investissements considérables et on obtient peu de résultats. Puis, un jour, les choses débloquent. Prenez l'exemple de la dernière campagne électorale fédérale : la formation a constitué un thème fondamental, et tous les hommes politiques en ont parlé. Vous allez me dire que, justement, il ne font que parler. Ce n'est pas grave, au moins il y a maintenant des mots alors qu'avant il n'y en avait pas. Je crois que nous vivons dans un système de gestion des années cinquante, du temps où le taylorisme prévalait encore. Tout changement provoque des résistances, mais le changement finit tout de même par survenir.

CEPSUM



Activités pour tous et pour tous les goûts
Pour devenir membre ou s'inscrire à une activité, s'informer au
343-6150



Le tendon d'Achille des sportifs

Foulures, tendinites, fractures, vous connaissez? Muscles douloureux, raideurs et lumbagos, ça vous dit quelque chose?

Faire de l'exercice, trois fois par semaine, contribue à prolonger la vie et à en améliorer la qualité, c'est prouvé. On prévient, entre autres, l'embonpoint, le stress et les maladies coronariennes. Plusieurs négligent cependant les signaux d'alarme émis par leur corps. Et crac! une blessure soudaine vient freiner leur ardeur.

Claire Harvey

Lorsqu'on pousse la machine à pleine vapeur, on augmente les risques d'accidents. Selon un sondage effectué par Impact recherche, 6 % des gens qui pratiquent une activité sportive ont dû consulter un spécialiste de la santé pour des maux qui vont de la simple entorse à la commotion. L'étude, échelonnée d'octobre 1992 à septembre 1993, a été réalisée pour la Régie de la sécurité dans les sports du

Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Un programme d'exercice physique ne s'improvise pas. Joël Cyr, physiothérapeute chez Kinatex, une clinique montréalaise spécialisée en médecine du sport, rappelle qu'avant de passer à l'action une personne très sédentaire ou qui fume beaucoup devrait consulter un médecin. «Il évaluera les ressources métaboliques comme le poids, l'âge, le niveau de sédentarité, la prise ou non de médicaments et les blessures antérieures. Il indiquera le sport qui con-

vient le mieux à l'état de santé de la personne.»

Vous obtenez le feu vert? Go! Mais, encore une fois, respectez certaines règles. «Avant le sport, il est préférable de s'exercer doucement, pendant cinq minutes, jusqu'à ce que l'on transpire légèrement, ajoute-t-il. On réchauffe les muscles pour les préparer aux exercices d'étirement (ils seront différents selon les muscles sollicités par l'activité pratiquée). Ces étapes ne vous exemptent pas d'une période d'étirement après l'exercice physique : le meilleur moyen d'éviter les courbatures du lendemain. La séance se terminera par un moment de détente et un retour au calme.»

LES ATHLÈTES DU DIMANCHE

Les éclopés du sport se divisent en plusieurs catégories. Les plus vulnérables? Ceux qui, assis au travail cinq jours par semaine, décident subitement de se mettre en forme en l'espace d'une journée. Joël Cyr a soigné plusieurs de ces athlètes du dimanche. «Ils tentent de battre des records et cumulent jogging, tennis et natation. Ils oublient qu'un programme d'exercice doit être progressif et font un marathon. Non seulement des jours de récupération

doivent-ils espacer les périodes d'activité, mais encore faut-il doser. Ainsi, la première semaine, on ne s'exercera qu'à 50 % de sa capacité pour atteindre 100 % après trois ou quatre semaines.»

Autre source de blessures : un équipement non approprié. Brigitte Léger, physiothérapeute à la Physiothérapie du sport du Québec, au centre Claude-Robillard, illustre le cas classique des joueurs de tennis dont la raquette n'absorbe pas l'impact des chocs. «Ils ressentiront des douleurs du poignet jusqu'au coude. Ils souffrent alors du *tennis elbow*, une épicondylite des tendons et des muscles extenseurs du poignet. Les causes? Une raquette trop lourde et un manche trop gros pour la morphologie du joueur.»

Des gens qui n'ont pas l'équipement adéquat, Brigitte Léger en voit à la douzaine, et elle ne parle pas ici de la combinaison dernier cri. «Certains font du jogging sans souliers appropriés ou sautillent en chaussons de ballet. D'autres n'ajustent pas leur vélo avant de commencer la saison tandis que des skieurs ne vérifient pas l'état des fixations de leurs skis. Autant de raisons de se blesser.»

D'autres bobos sont dus à la surface de jeu. Martin Blanchet, de l'équipe provinciale de hockey sur gazon, en connaît un bout sur la question. «En 1988, dans une partie disputée sur terrain synthétique, mon pied s'est coincé dans le plancher

lors d'un contact avec un joueur de l'équipe adverse. Ça n'a duré qu'une fraction de seconde, le temps de me déchirer les ligaments du genou droit. Sur du vrai gazon, l'accident ne se serait pas produit puisque mon pied aurait glissé.»

On retrouve les estropiés de la surface parmi les adeptes du jogging, de l'aérobic ou de la corde à danser qui pratiquent sur un plancher trop dur. «L'impact n'est pas absorbé par le soulier et la musculature, et c'est le tibia qui écope, ajoute Brigitte Léger. Il en résultera une inflammation des tissus qui l'enveloppent. La fasciite plantaire guette aussi ces sportifs : la membrane qui maintient l'arche du pied se détache de l'os du talon.»

LES CHOCS TRAUMATIQUES

Des facteurs entrent en jeu sans qu'on puisse y faire grand-chose. C'est le cas de certains chocs traumatiques, où la responsabilité n'incombe pas qu'au blessé. Réjean Bourgault, âgé de 28 ans, relate l'accident qu'il a subi en jouant au soccer à l'Université de Sherbrooke : «Au cours d'une partie particulièrement musclée, un joueur de l'équipe adverse est tombé sur ma jambe gauche. Il pesait dans les 200 livres, moi 125... J'ai reçu tout un choc.» Résultat : six ans plus tard, ses ligaments se déchirent sur une pente de ski. Le mal était déjà fait, et un coup soudain a entraîné la catastrophe. Conséquences : reconstitution du

genou, convalescence et physiothérapie.

Autre syndrome courant : les blessures cumulatives. Les maux de dos et les problèmes musculotendineux font partie de cette catégorie. Les mouvements répétitifs, associés à une posture contraignante, en sont les grands responsables. Sollicitées heure après heure, semaine après semaine, les fibres musculaires subissent des microdéchirures. On parle ici d'un burnout localisé. Le travail demandé au tissu excède sa capacité physiologique. La surutilisation peut entraîner des douleurs aiguës ou chroniques. Le mal s'étendra parfois autour de la partie affectée.

Lorsqu'on est blessé, la meilleure prescription demeure le repos. «Il faut cesser de s'exercer dès que surgissent les premières douleurs, prévient Brigitte Léger, sinon on ne fait que retarder la guérison. Consultez aussi avant que le mal empire. Selon la gravité du mal, les traitements iront de la simple application de glace à la thérapie de reconstitution. La prise d'anti-inflammatoires et des injections de cortisone seront parfois nécessaires. L'absence de souffrance, en exécutant un mouvement avec un poids, signifie qu'on peut recommencer à s'entraîner progressivement. Parfois, le port d'une attelle sera nécessaire pour ménager le muscle endolori.»

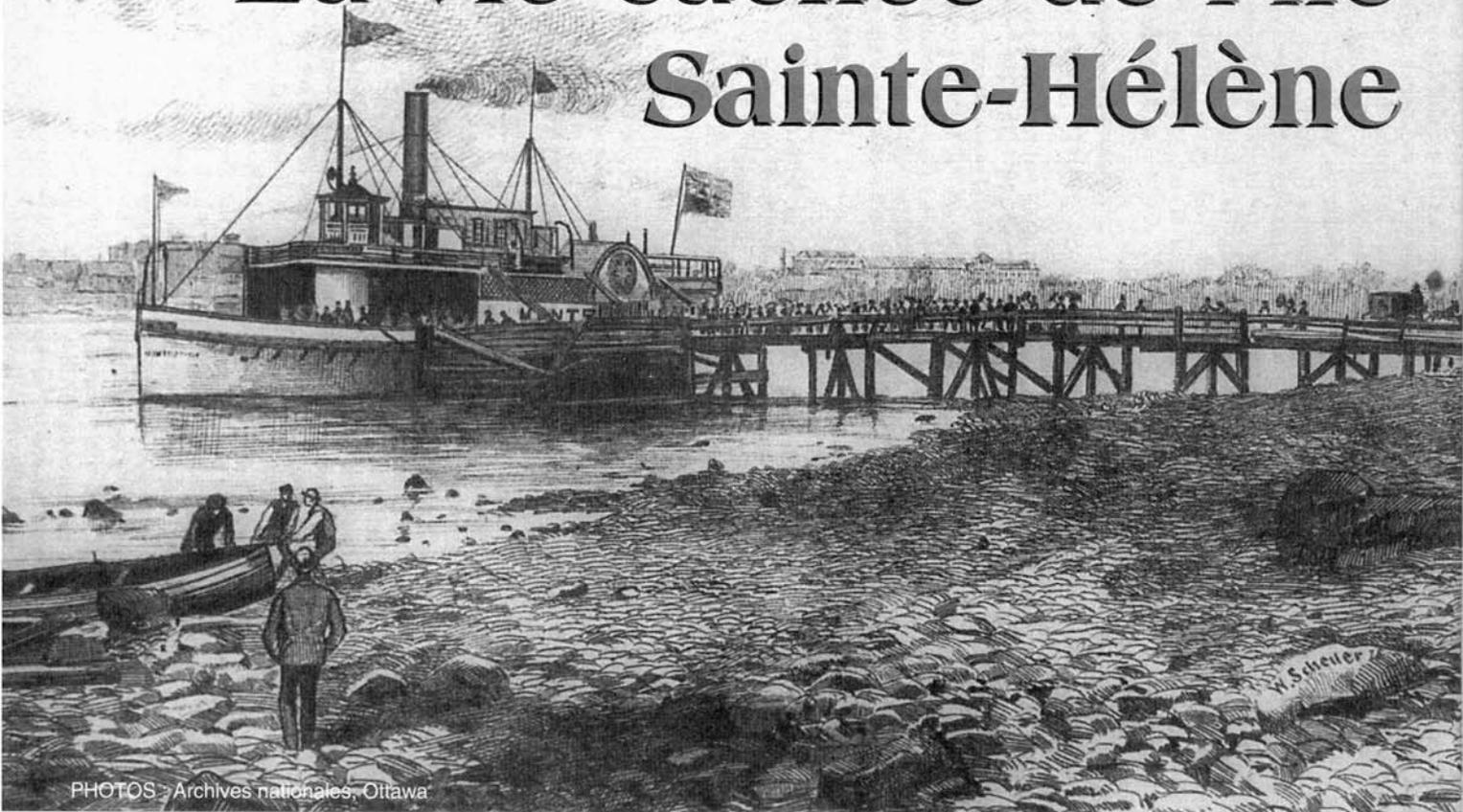
LA PRÉVENTION

Il ne faut pas se méprendre, pratiquer un

sport n'est pas dangereux. Par contre, ne pas respecter les règlements ou surestimer ses limites le deviennent. Pour prévenir les chocs traumatiques, Brigitte Léger recommande la prudence : «Un skieur qui persiste à skier sur les pentes fermées ou près des téléféériques de même que des équipiers qui jouent du bras s'exposent à des blessures. Certaines règles existent pour protéger l'intégrité physique de la personne. Il ne sert à rien de vouloir les enfreindre. À trop être téméraire, on met sa santé et celle des autres en péril.»

En prenant quelques précautions, plusieurs problèmes pourraient être évités. Ainsi, les véliplanchistes et les skieurs auraient intérêt à suivre des cours pour éviter d'adopter une mauvaise technique. Ils devraient aussi renforcer leurs muscles avant de commencer la saison. On conseille aux joggers de faire le même trajet à l'aller qu'au retour : ils imposeront de cette façon le même traitement aux deux côtés de leur corps. Afin de prévenir les maux de dos ou les chutes, ajustez le guidon et le siège de votre vélo. Pour ne pas vous déshydrater, il faut boire souvent et avant que la soif se fasse sentir. L'encadrement joue aussi un rôle important. Les professeurs et les moniteurs sont formés pour bien vous conseiller. On obtient alors le but recherché : garder la forme!

La vie cachée de l'île Sainte-Hélène



PHOTOS : Archives nationales, Ottawa

Christine Larose

Saviez-vous que l'île Sainte-Hélène a été la dernière possession française en Amérique du Nord? C'est là que, le 7 décembre 1760, le chevalier François de Lévis se retranche avec 400 hommes après avoir été sommé de se rendre aux généraux britanniques. Il capitule effectivement le lendemain, car sa situation est sans issue : un effectif réduit, des munitions limitées et de faibles réserves de vivres. Ce n'est là qu'un avant-goût de l'histoire mouvementée qu'a connue l'île Sainte-Hélène.

Cette dernière, telle qu'on la connaît aujourd'hui, recouvre un territoire occupé autrefois par trois îles, qui ont été remblayées pour l'Exposition universelle de 1967. L'île Ronde, située au nord, a donné son nom au parc d'amusement bien connu. L'île aux Fraises, au sud, n'avait qu'un acre de superficie et l'île Sainte-Hélène couvrait environ 123 acres.

Deux rivières coulaient dans l'île Sainte-Hélène; l'une se jetait dans le fleuve et l'autre dans un petit étang, qui

s'est asséché progressivement. Leur débit était d'ailleurs si faible qu'elles ne coulaient qu'au printemps et en automne. En 1937, on les creuse et les aménage, puis on les embellit pour l'Expo 67 en y ajoutant deux ponceaux et des canards domestiques. Y habitent de petits mammifères comme le tamia, la marmotte, l'écureuil et la mouffette, sans parler des oiseaux usuels de la région montréalaise : goéland à bec cerclé, pigeon biset, carouge à épauettes, mainate bronzé, étourneau sansonnet, merle d'Amérique et moineau.

CHAMPLAIN LE CULTIVATEUR

L'île Sainte-Hélène était connue des Agniers et des Iroquois; Champlain, lui, y met le pied en 1611. Il la nomme île Sainte-Hélène, du nom de sa femme, Hélène Boulé, qu'il avait épousée l'année précédente à Paris. Elle ne vient séjourner en Nouvelle-France qu'en 1620 pour en repartir définitivement quatre ans plus tard. Constatant que le

sol y est très fertile, Champlain devient le premier cultivateur de l'île Sainte-Hélène, où il récolte du blé et cultive deux jardins.

Champlain est aussi le premier stratège militaire à reconnaître très tôt que l'île peut devenir une place forte. En raison de son relief accidenté, elle offre plusieurs points d'observation élevés pour la surveillance des environs. Sa situation, à la tête de la ligne de navigation océanique, en fait l'emplacement idéal pour des fortifications protégeant l'intérieur du pays — et surtout Montréal — des ennemis qui empruntent alors la voie des eaux.

LA SEIGNEURIE DE LONGUEUIL

En 1665, le sieur Charles LeMoyné devient propriétaire des îles Sainte-Hélène et Ronde, qui seront réunies plus tard avec d'autres terrains pour constituer la seigneurie de Longueuil. C'est sur le site actuel du restaurant Hélène de Champlain que son fils, portant le même nom, fait construire une résidence d'été en 1700, année où la seigneurie est

élevée en baronnie. La roseraie actuelle, derrière le restaurant, rappelle les grands jardins de fleurs que la dernière baronne de Longueuil y a aménagés au cours de ses séjours estivaux. L'île appartient aux LeMoynes et à leurs descendants pendant plus de 150 ans. Il y font pousser blé, vignes et arbres fruitiers, y fabriquent leur propre cidre et font moudre leur farine aux moulins situés de l'autre côté de l'île. Ils ont aussi des troupeaux de moutons.

LA CITADELLE DE MONTRÉAL

Environ 50 ans après la Conquête, l'île Sainte-Hélène est achetée par les Britanniques dans le but d'en faire la citadelle de Montréal. Non sans raison, les Britanniques craignent les invasions américaines. Rappelons qu'en 1775, dans leur lutte pour l'indépendance, les Américains ont occupé Montréal pendant quelques mois. Au cours de la guerre anglo-américaine de 1812-1814, ils projettent d'attaquer Montréal. Les Britanniques fortifient donc le côté nord-ouest de l'île, ce que les Français avaient déjà fait sur le côté sud-ouest. Les bateaux doivent obligatoirement emprunter le seul chenal existant entre Montréal et l'île Sainte-Hélène, où ils se trouvent à portée de canon.

Les Britanniques érigent murs, arsenaux, poudrières et casernes, et ils exploitent une carrière sur l'île même. La roche qu'on y trouve a été utilisée par la suite pour toutes les constructions importantes de l'île. Cette roche est facilement identifiable : lorsqu'elle est exposée à l'air, elle rouille et brunit. Les grands arsenaux, aujourd'hui occupés par le musée David M. Stewart, ont entre autres servi d'hôpital pendant l'épidémie de choléra et de prison militaire pour tout l'est du Canada, de 1845 à 1848. Les casernes de quatre étages pouvaient loger environ 250 officiers et soldats. Le feu n'a épargné que le sous-sol, qui sert aujourd'hui de salle de réception sous le nom «Le festin des gouverneurs». Il y eut aussi des hangars, des écuries de même qu'un réseau de galeries souterraines, qui se sont détériorées avec le temps. Enfin, la grande poudrière centrale, construite en 1822, est aujourd'hui une belle demeure en pierre, qui abrite depuis 1959 le Théâtre de la poudrière.

Il reste une autre trace du séjour de l'armée britannique dans l'île : deux petits monuments où sont inscrits les noms de ceux qui reposent en cette terre. Là se trouvait autrefois un petit cimetière, longtemps abandonné, où ont été inhumés des militaires et leurs parents, une centaine de personnes au total, la plupart d'origine irlandaise.

PARC PUBLIC DE LA VILLE DE MONTRÉAL

En 1870, avec le retrait de la garnison britannique, l'Angleterre cède l'île Sainte-Hélène au Canada nouvellement formé. Ce dernier l'utilise pendant quatre ans pour entreposer des munitions et comme campement d'été pour les troupes. Puis il abandonne le site définitivement. La Ville de Montréal profite de l'occasion pour demander au gouvernement fédéral l'autorisation d'y aménager un parc public, ce qui est accordé le 9 février 1874.

L'île Sainte-Hélène est difficile d'accès à partir de Montréal à cause du fort courant Sainte-Marie, qui la sépare de l'île de Montréal. La traversée se fait par barque entre Longueuil, l'île Sainte-Hélène et Montréal. Dès qu'elle est autorisée à utiliser l'île comme parc public, Montréal instaure un service de traversiers. Plusieurs entreprises obtiennent successivement le contrat jusqu'à ce que le pont Jacques-Cartier, ouvert en 1930, relie l'île à la terre ferme.

La Société Saint-Jean-Baptiste organise une fête grandiose pour l'occasion. Le 25 juin, 6 000 personnes affluent à l'île Sainte-Hélène par bateaux à vapeur afin d'assister au concert populaire donné par 23 corps de musique et 600 choristes. L'île est désormais accessible au public, à l'exception des installations militaires, qui ne l'ont été qu'une soixantaine d'années plus tard.

L'entente entre le gouvernement fédéral et la Ville de Montréal demeure en effet révoquant en tout temps sur simple avis du gouvernement ou du commandant des forces militaires à Montréal.

Il s'agit d'un droit de reprise lié à la nécessité de réquisitionner le territoire à des fins militaires. C'est ainsi que l'île Sainte-Hélène a servi pendant les deux guerres mondiales, au cours desquelles elle a été interdite au public. Pendant la guerre de 1939-1945, on y entrepose des munitions puis on y interne quelque 250 prisonniers des marines marchandes allemande et italienne.

Pendant longtemps, l'accès du public à l'île ne se fait d'ailleurs qu'à certaines conditions. Par exemple, le gouvernement fédéral exige le maintien d'une force de police suffisante pour empêcher la destruction des arbres et l'accès à la partie de l'île réservée à des fins militaires. Entre 1896 et 1916, Alfred Dubois y travaille l'été comme capitaine de police et allumeur du phare de l'île Ronde; l'hiver, comme gardien. Alfred Dubois a d'ailleurs fait l'objet d'un livre publié par la Société historique du Marigot en 1992.

QUELQUES SPORTS ET LOISIRS

Le Montreal Swimming Club, le plus ancien club de natation en Amérique, s'établit à l'île Sainte-Hélène un an après sa création. La Ville lui cède le vieux quai militaire au moment où le gouvernement en construit un nouveau



en 1878. De son côté, le gouvernement fédéral lui octroie une partie de la réserve militaire, avec la permission d'y construire les bâtiments qui lui seront nécessaires. Le club a pour but la pratique de la natation à prix modique et on y donne des cours. Comme le veulent les

mœurs de l'époque, la clientèle est exclusivement masculine. Adultes et enfants vont aussi en grand nombre se baigner dans le fleuve, surtout les fins de semaine, de la mi-mai à la mi-septembre. Ce n'est que quelques années après avoir atteint ses 75 ans que le Montreal Swimming Club fermera ses portes.

L'île Sainte-Hélène n'est pas fréquentée qu'en été. Au printemps, les amateurs de la nature s'y rendent pour observer les oiseaux, les petits animaux et y cueillir l'ail des bois. Les établissements d'enseignement montréalais fréquentent régulièrement ce laboratoire naturel de botanique et de biologie. L'hiver attire également les gens sur l'île. En 1885, par exemple, le comité de l'est de la ville y installe un camp de trappeurs dans le cadre de son carnaval. Un club de raquetteurs y établit aussi un campement de fin de semaine pour ses activités, sans parler des patineurs et des fervents de la «traîne sauvage». L'accès à l'île se fait par un pont de glace, une traverse d'une longueur de un mille et d'une largeur de dix pieds aménagée sur le fleuve gelé.

PROPRIÉTÉ DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Ce n'est qu'en 1908, au terme de trois années de négociation entre Sir Wilfrid Laurier et le maire Médéric Martin, que la Ville de Montréal devient propriétaire de l'île Sainte-Hélène pour 200 000 \$. Il est stipulé que l'île doit être exclusivement un parc public de récréation et d'exposition. Deux ans plus tard, la Ville de Montréal ouvre un concours à tous les architectes dans le but d'embellir l'île. Elle ne peut cependant donner suite au projet faute de fonds. À la même époque, on invite la population à soumettre des projets. Les suggestions ne manquent pas : un jardin botanique, la reconstruction du manoir de Longueuil, l'utilisation des baraquements pour les familles défavorisées, la transformation des anciennes casernes en musée et même un train aérien entre le parc Mont-Royal et l'île!

Toujours soucieuse d'embellir l'île Sainte-Hélène, la Ville de Montréal accepte en 1931 les plans de l'architecte paysagiste Frederick G. Todd. La réalisation de ces plans sera limitée et retardée par la crise économique, mais le gou-

vernement du Québec y fera travailler des chômeurs à partir de 1936. Ils nettoient, tracent des sentiers, restaurent des constructions et entreprennent la construction du restaurant et du chalet des baigneurs, situé un peu en retrait de la grande plage de sable au sud-est de l'île. La tour de Lévis n'a d'histoire que le nom, celui du chevalier de Lévis, puisqu'elle est érigée durant cette période. Il s'agit en réalité d'un édifice construit pour protéger du gel l'important réservoir d'eau de l'île, mais il a surtout été apprécié des visiteurs comme observatoire.

La Deuxième Guerre mondiale suspend encore une fois l'aménagement de l'île Sainte-Hélène; les travaux ne reprennent qu'en 1949. Les piscines sont inaugurées en 1953; les travaux de construction du chalet et du restaurant sont terminés deux ans plus tard. Ce site enchanteur a inspiré l'aménagement de l'Exposition universelle de 1967, qui en a

presque fait tripler la superficie, mais en conservant la vocation de parc naturel.

Quand on connaît les dessous de l'histoire de l'île Sainte-Hélène, on ne peut plus la percevoir de la même façon. Comme le dit si bien Eugène Strucker dans son histoire de l'île Sainte-Hélène, publiée en 1951 dans le journal *La Patrie* : «Ce nid de verdure, comme à la dérive au milieu du Saint-Laurent, et retenu par le pont Jacques-Cartier, recèle un trésor de souvenirs historiques.»

Sources :

Bolduc, Ginette et Danielle Dulude. 1992. *L'île Sainte-Hélène et son gardien 1896-1916*. Longueuil, Société historique de Marigot. 168 p.

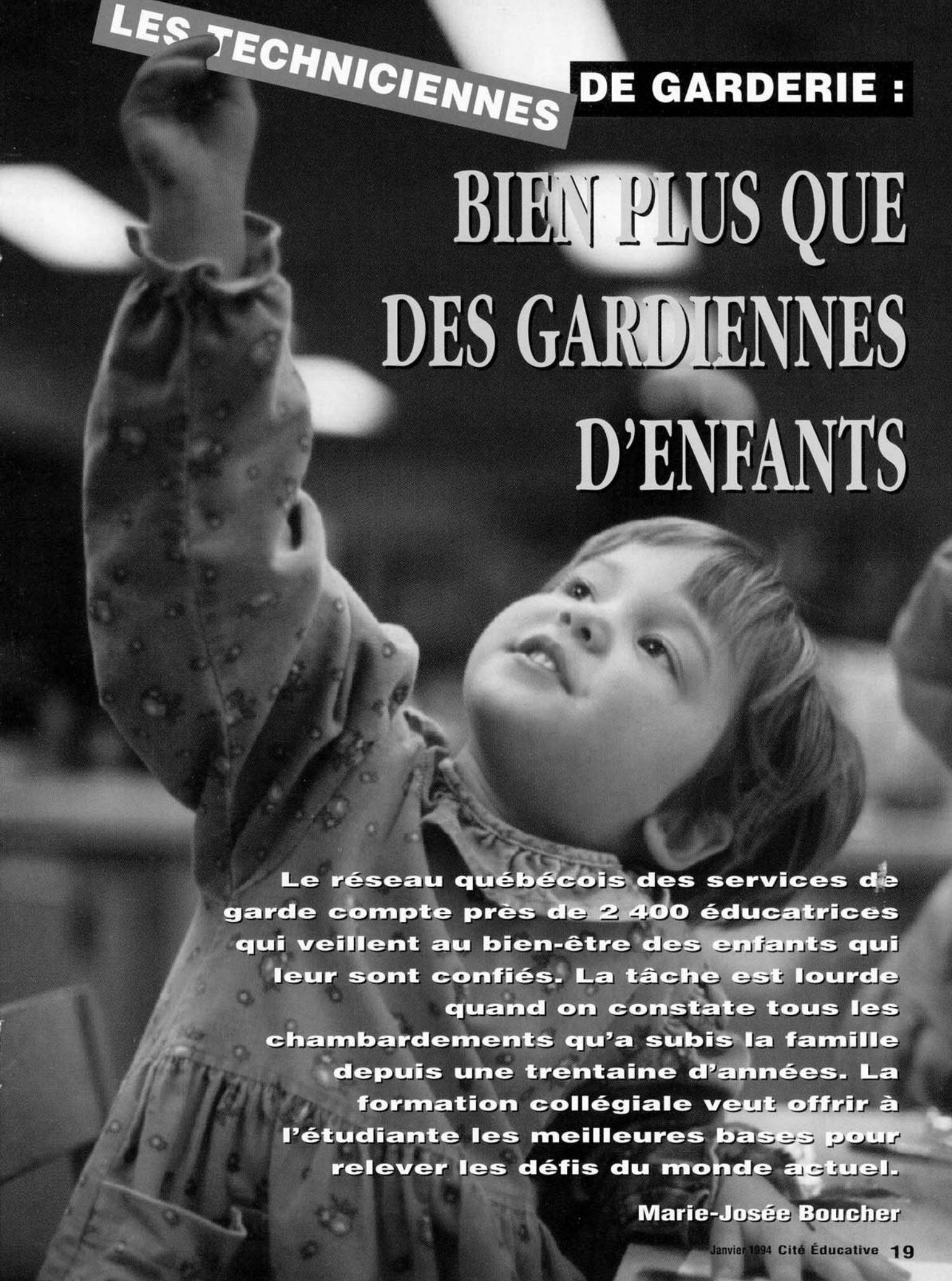
Brais, Marie-Odile et Nicole Gagnon. 1983. *Les secrets de l'île Sainte-Hélène*. Montréal, Ville de Montréal, Service des sports et loisirs. 71 p.

Pinard, Guy. 1989. *Montréal, son histoire, son architecture*, tome 3. Montréal, La Presse. 560 p.



Disponible dans les endroits suivants:

- Librairie du Pavillon principal
- Librairie Jean-Brillant
- Librairie Marie-Victorin (local B-308)



LES TECHNICIENNES DE GARDERIE :

BIEN PLUS QUE DES GARDIENNES D'ENFANTS

Le réseau québécois des services de garde compte près de 2 400 éducatrices qui veillent au bien-être des enfants qui leur sont confiés. La tâche est lourde quand on constate tous les chambardements qu'a subis la famille depuis une trentaine d'années. La formation collégiale veut offrir à l'étudiante les meilleures bases pour relever les défis du monde actuel.

Marie-Josée Boucher



Vicky Talbot a 22 ans. En avril prochain, elle obtiendra son diplôme en Techniques de services de garde au cégep du Vieux-Montréal. Elle retient surtout de sa formation l'importance d'un retour sur soi : «On revient à nos valeurs, il faut s'arrêter pour tenir compte de ce que les enfants vivent.» Parmi les groupes d'âge où elle a œuvré, elle préfère la garde en milieu scolaire.

Marie-France Fleury choisirait également le groupe scolaire des 6-12 ans. Selon elle, à cet âge, les enfants sont plus conscients de ce qui se passe autour d'eux. Élève sortante au collège Marie-Victorin, elle estime avoir beaucoup retiré de son cours : «Je me connais mieux, j'ai appris à éva-



M^{me} Siham Kortas

luer les situations et à réfléchir avec les enfants; je vais forcément l'appliquer dans ma vie personnelle.

C'est un véritable mode d'emploi pour la vie!» Les deux jeunes filles ne sont pas natives de Montréal et elles projettent de retourner dans leur région (Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Valleyfield) pour exercer leur métier.

Sept cégeps francophones offrent la formation de trois ans en Techniques de services de garde : Marie-Victorin, Vieux-Montréal, Édouard-Montpetit, Jonquière, Hull, Sherbrooke et Rivière-du-Loup. Au collège Marie-Victorin, la formation existe depuis 1972. «Nous avons été les pionniers dans le domaine», affirme Siham Kortas, responsable de la coordination du département. Au collège du Vieux-Montréal, le programme est offert depuis

dix ans. Les hommes n'affluent pas dans cette voie. «Depuis les débuts, nous n'avons encore jamais eu de finissants», observe Élisabeth Fortin, responsable du programme de formation. «C'est bien difficile socialement et ce

n'est pas payant.» M^{me} Fortin souligne cependant que l'éducation des adultes compte un nombre croissant

d'hommes. Les hommes plus âgés résisteraient-ils mieux à la pression sociale? Vicky déplore elle aussi le peu d'hommes en milieu de garde. «C'est malheureux qu'il n'y ait pas plus de gars, car les enfants ont besoin d'un modèle masculin et d'un modèle féminin, surtout quand ils proviennent de familles monoparentales.»

Les responsables de formation des deux établissements s'accordent pour dire qu'il ne suffit pas d'aimer les enfants pour bien s'acquitter de ses fonctions. La future



M^{me} Vicky Talbot

éducatrice acquiert beaucoup de connaissances sur le développement de l'enfant, une combinaison, en fait, du savoir-faire et du savoir-être. La première année de formation se caractérise par la sensibilisation. Des cours tels que L'enfant et le jeu et La psychologie de l'enfance plongent l'étudiante dans la réalité. «Les cours sont axés sur la pratique, on se sent vraiment dans le bain», indique Vicky. Parallèlement,

on leur dépeint très rapidement le tableau actuel des services de garde. «Dès le premier stage, elles savent qu'elles feront beaucoup de bénévolat, qu'elles devront déployer énormément d'énergie et que l'occupation est sous-payée», dit Élisabeth Fortin. Elle ajoute que les étudiantes sont incitées à s'engager sur la place publique. Elles apprennent notamment que le fossé est large entre leur salaire et celui des infirmières ou des éducatrices en milieu spécialisé. Au cégep du Vieux-Montréal, le taux d'abandon est très élevé la première année : près de 70 étudiantes changent d'orientation. Pourtant, le programme est contingenté.

Pour celles qui persévèrent, la deuxième année nécessite un engagement accru. L'étudiante doit prendre une part plus active dans son milieu. Les cours touchent, par exemple, l'enfant et la santé, le développement psychomoteur ou la stimulation du langage. Ils font appel à la capacité d'adaptation, à la créativité et à l'imagination de l'étudiante. Ces qualités sont d'autant plus nécessaires que la plupart des garderies possèdent des ressources financières limitées. «L'étudiante devra être en mesure de composer avec l'imprévu et la spontanéité», affirme Élisabeth Fortin.

Marie-France a beaucoup aimé les cours d'alimentation. «Nous devons sensibiliser les enfants à l'importance des menus équilibrés et à l'apprentissage de nouveaux goûts. Par exemple, par la couleur des



M^{me} Marie-France Fleury

légumes et leur présentation, il fallait trouver des trucs pour les amener à manger les mets qui les rebutaient au premier abord.» Pour sa part, Vicky aurait aimé que le programme comprenne un plus grand nombre de cours d'expression dramatique.

Le volet de l'interaction avec les parents constitue un trait marquant de toute la formation. Élisabeth Fortin fait remarquer que les étudiantes sont à peine sorties du secondaire et qu'on leur demande de jouer le rôle d'adultes responsables. Ce n'est pas évident, pour une éducatrice à peine sortie de l'adolescence, d'expliquer aux parents les étapes du développement de l'enfant et d'apporter des arguments convaincants. Facteur intéressant, de plus en plus d'étudiantes ont fréquenté elles-mêmes des garderies. «Elles apportent un point de vue intéressant», souligne M^{me} Fortin. Vicky reconnaît que cet aspect d'engagement en deuxième année a été plus difficile. «J'ai trouvé plus compliqué de composer avec les parents, car on ne connaît pas leur système de valeurs.»

Les cours suivent l'évolution de la société québécoise. «À Marie-Victorin, notre cours L'enfant en

milieu de garde a changé au fil des années. Il traite notamment des difficultés que peut vivre

l'enfant dans son milieu familial et de la question interculturelle», signale Siham Kortas.

La troisième année est dite d'intervention. L'étudiante s'initie à la gestion, à l'implantation et à la pédagogie. En d'autres termes, elle apprend le fonctionnement d'une garderie. «C'est aussi une année synthèse où la cégépienne revoit sa formation, ses points forts et ceux qu'elle devra améliorer», soutient Siham Kortas. De plus, les deux cégeps visités comptent chacun une classe-atelier. Dans une salle d'observation adjacente, invisible pour les enfants, les éducateurs, étudiantes et parents évaluent et remettent en question les difficultés ponctuelles.

Les trois années de cégep comprennent des stages avec les différents groupes d'âge (de 0 à 2 ans, de 2 ans à 6 ans et de 6 ans à 12 ans), que les responsables de formation suivent de très près. Dans les deux établissements, des rencon-

tres ont lieu fréquemment entre l'éducatrice, l'étudiante et la responsable de garderie. «Il n'est pas question qu'elles apprennent par la critique négative», insiste Élisabeth Fortin.

Les étudiantes choisissent-elles leur lieu de stage? Siham Kortas, du collège Marie-Victorin, indique que ses étudiantes n'ont le choix que les deux dernières années. Au cégep du Vieux-Montréal, c'est sur le type de garderie qu'on insiste. «Nous avons fait un choix. Nous optons pour la garderie sans but lucratif dans 60 % des cas comme lieu de stage.» L'autre tranche de 40 %, M^{me} Fortin l'oriente vers la garderie en milieu scolaire. Ces deux types de services de garde sont les plus prometteurs selon les deux responsables de programme.

«La loi privilégie les garderies sans but lucratif», confirme Sylvie Charbonneau, relationniste à l'Office des services de garde



M^{me} Élisabeth Fortin

à l'enfance, l'organisme provincial chargé de veiller à la qualité de vie dans les garderies. La garderie sans but lucratif requiert un rôle plus important des parents, qui siègent souvent au conseil d'administration. Dans ce type de garderie, tous les profits sont réinvestis dans le service.

Précisons que la loi québécoise définit cinq types de services de garde : la garderie privée sans but lucratif, la garderie en milieu



Une salle d'observation, où les éducatrices et les étudiantes sont invisibles pour les enfants.

familial (aménagée au domicile du propriétaire), la garderie en milieu scolaire



Une caméra croque les comportements sur le vif.

(régie par la commission scolaire), la halte-garderie (deux à trois heures par jour) et le jardin d'enfants (deux ou trois jours par semaine). Seuls les deux derniers types de services de garde échappent à la juridiction de l'Office. Ils ne reçoivent donc pas de subventions.

L'Office collabore étroitement avec les établissements d'enseignement collégial. «Nous agissons en quelque sorte à titre de consultant», indique Chantal Drolet, agente de recherche dans cet organisme. Lorsque le cégep en fait la demande, une représentante vient rencontrer les étudiantes et leur fournir l'information et la documentation sur les règlements de l'Office, en particulier sur l'implantation d'un service de garde. Cette collaboration est d'autant plus importante que, à l'issue de son cours de trois ans, l'étudiante est tenue de faire approuver sa formation par l'Office.

Ironie du sort, l'inconvénient des salaires peu

élevés en garderie est compensé par une quasi-certitude d'emploi. «À Marie-Victorin, la plupart obtiennent un emploi dans leur milieu de stage alors que d'autres font du remplacement. Dès qu'il y a un poste, elles sont embauchées automatiquement», observe Siham Kortas. «Elles n'ont pas terminé leur stage qu'elles reçoivent déjà des offres d'emploi», confirme Élisabeth Fortin. Mais selon elle, la situation est dif-

férente en région, où la garde en milieu familial est plus fréquente et les débouchés plus limités.

Même si les deux étudiantes interrogées avouent avoir beaucoup appris de leur formation, elles sont toutes deux déterminées à poursuivre, à des rythmes différents, leurs études à l'université en enseignement préscolaire et primaire. Marie-France Fleury est plus catégorique : «Je ne veux pas rester en garderie. La fille qui choisit ce domaine doit vraiment être une mère Theresa. Les heures sont longues et nous devons travailler beaucoup en équipe.» Marie-France avance même que l'enfant ne devrait pas vivre sa première année en garderie. «Moi, j'y enverrais mon enfant à l'âge de deux ans seulement», estime-t-elle. Certes, mais est-ce que la jeune maman a le choix quand elle doit subvenir à ses besoins et à ceux de son enfant?

De son côté, Vicky Talbot souhaite attendre

quelques années avant de s'inscrire à l'université. À court terme, elle projette de devenir coordonnatrice dans un service de garde ou même de mettre sur pied sa propre garderie.

Pour bien s'acquitter de leurs tâches, les deux étudiantes conviennent qu'il faut une bonne dose de compréhension, d'énergie et d'écoute. «Il faut être un peu folle, pouvoir rire de soi, aimer la vie finalement», s'écrie Vicky. Ce type de travail requiert également de la patience, mais, comme le fait remarquer Vicky, tout dépend de l'attitude : «Plus tu sais comment approcher les enfants, moins tu as à exercer la patience.»

L'Office des services de garde prévoit continuer ses efforts de développement au cours des prochaines années. «D'ici la fin de 1996, on devrait continuer le développement des services de garderie», soutient Sylvie Charbonneau, relationniste à l'Office. Depuis 1989, le budget alloué aux services de

actuelle, M^{me} Violette Trépanier, refuse toujours d'augmenter le salaire des éducatrices, qui oscille entre 9 \$ et 13 \$ l'heure. Les regroupements de garderies affirment que le système actuel favorise les garderies privées.

Les deux gestionnaires de département soulignent que la question est au cœur de la société québécoise. «C'est une priorité de société, ça concerne tout le monde. Il faut interroger les politiciens là-dessus avant de les élire», affirme Siham Kortas. De son côté, Élisabeth Fortin prévient qu'il y aura ce printemps des demandes très fortes en services de garde.

Au-delà du contexte difficile, les éducatrices débarquent sur le marché du travail fort bien outillées. Une lourde responsabilité pèse sur leurs épaules puisqu'elles doivent faire le pont entre les enfants et les parents. «On n'insistera jamais assez sur la confiance des parents à l'égard de la travailleuse», conclut Élisabeth Fortin.



L'analyse de la bande vidéo, un précieux instrument d'apprentissage

garde est passé de 99 millions à 187 millions de dollars. Cependant, la ministre

Droits de scolarité

L'U. de M. puisera un peu plus dans vos poches

Les droits de scolarité des étudiant-e-s de l'Université de Montréal augmenteront de 5 % en septembre prochain, et non de 1,9 % tel que prévu dans la politique «officielle» du ministère de l'Éducation.

Invoquant une «demande» en ce sens du Ministère — il s'agirait en réalité d'un «souhait» auquel les universités peuvent aisément se soustraire —, l'U. de M. a décidé de procéder à l'harmonisation de ses droits de scolarité avec ceux des autres universités. De 52,75 \$ qu'il est pour l'année

en cours, une somme qui inclut les frais afférents, le coût par crédit grimpera à 55,50 \$ en septembre prochain. À cela, il faut ajouter la cotisation aux Services aux étudiants, qui augmentera de 5,60 \$ à 5,70 \$ en septembre prochain. Les deux hausses combinées porteront le coût d'un cours de trois crédits à 183,60 \$, une somme à laquelle il faut ajouter la cotisation à l'association étudiante et la cotisation à la radio CISM.

Nonobstant son insatiable appétit financier, l'U. de M. justifie cette mesure particulière en rappelant que, droits de sco-

larité et frais afférents mis ensemble, elle a cette année un seuil de droit de scolarité par crédit — 52,75 \$ — parmi les plus bas de tout le réseau universitaire. Effectivement, si on en croit un tableau préparé par la Direction des finances de l'U. de M., seule l'Université Bishop's a des droits de scolarité inférieurs, soit 52 \$ par crédit. Ailleurs, ces droits oscillent entre 53,83 \$ à l'Université McGill et 56,50 \$ à l'École des HEC.

Histoire de vérifier si la politique d'harmonisation des droits de scolarité relève d'un

commandement ou d'un vague désir, l'AGEEFEP et la FAECUM ont réclamé une copie de la lettre du Ministère. La direction de l'U. de M. a indiqué qu'elle la leur donnerait.

Non sans raison, on se souviendra que le mouvement étudiant a échappé un soupir de soulagement, en décembre dernier, lorsque le gouvernement a indiqué que la hausse des droits de scolarité se limiterait à 1,9 % pour l'année 1994-1995. Dans les mois précédents, il avait été question d'une hausse qui aurait pu atteindre jusqu'à 50 %.

Nette opposition à la hausse des tarifs de

STATIONNEMENT

Malgré l'opposition de la coalition des syndicats et des associations de l'Université de Montréal à toute hausse des tarifs de stationnement sur le campus, l'Université a décidé de passer outre et d'imposer une nouvelle grille tarifaire, qui s'appliquera à compter de septembre prochain.

Ainsi, le coût annuel du permis A, réservé aux cadres de l'établissement, passera de 492 \$ à 656 \$; celui du permis B, qui est offert aux employé-e-s de l'Université, demeurera inchangé à 352 \$. Quant au permis C, celui des étudiant-e-s, le coût annuel passera de 264 \$ à 352 \$, et le permis sera dorénavant valide pour 12 mois, comparativement à dix mois antérieurement. Le tarif quotidien va également en hausse : de 8 \$ à 9 \$ le jour et de 6 \$ à 7 \$ le soir.

Dans un premier projet, présenté en novembre dernier, l'Université avait envisagé de se

limiter à deux permis seulement. Il y aurait eu statu quo pour le permis A des cadres (492 \$), et le coût du permis B, pour toutes les autres catégories d'usagers, aurait augmenté de 264 \$ à 352 \$. Pour les tarifs quotidiens, l'Université projetait également une hausse de 1 \$.

Qu'il s'agisse de l'un ou l'autre de ces deux scénarios, la position de la coalition est tranchée : non à toute hausse des tarifs de stationnement. Dans une lettre datée du 13 décembre, adressée au vice-recteur à l'administration, M. Jacques Lucier, la coalition rappelait en effet que l'ensemble des entreprises auxiliaires de l'U. de M., dont relève le service de stationnement, a clos son plus récent exercice financier avec un surplus budgétaire de 2 268 000 \$; à lui seul, le service de stationnement a procuré un excédent de 1 658 000 \$. Cela faisait dire à la coalition : «Nous comprenons

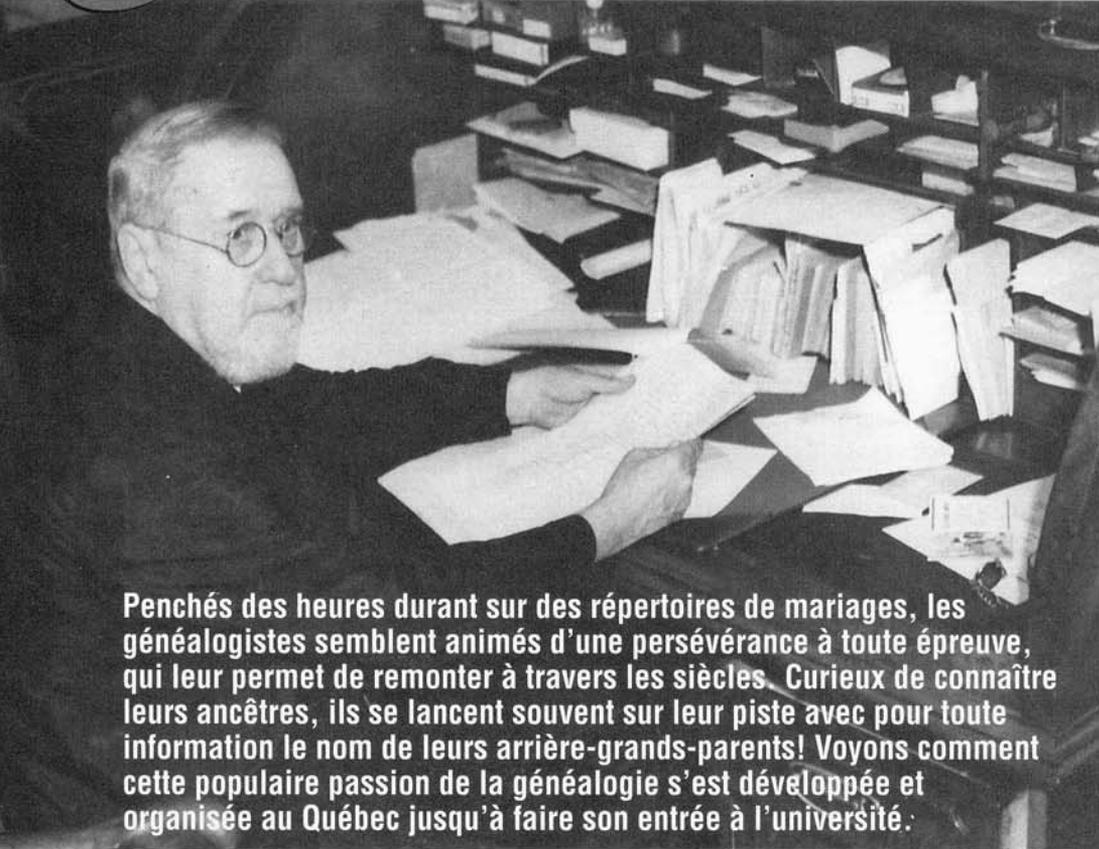
certes que l'Université fait face à des besoins financiers importants, mais il y a des limites à presser le citron des membres de la communauté universitaire dans le contexte économique où nous vivons tous. Dans les circonstances, la marge de profits des services auxiliaires nous semble largement suffisante.»

La coalition récuse également l'argument invoqué par la direction de l'Université voulant qu'il faille hausser les tarifs pour éponger l'augmentation spectaculaire du coût de rénovation du parc de stationnement Louis-Colin, dont la facture a été initialement évaluée à 4,5 millions de dollars, mais qui a atteint sept millions de dollars en bout de course. La coalition souligne à ce propos : «Une telle sous-estimation du coût des travaux est en soi troublante et soulève de nombreuses questions sur la qualité de la gestion à l'Université.»

À ce sujet, la direction de l'établissement affirme qu'il lui faut hausser les tarifs pour éponger l'excédent de 2,5 millions requis pour l'exécution des travaux et cela, à raison de 250 000 \$ sur une période de dix ans. Or, souligne la coalition, l'augmentation des tarifs prévue par l'Université rapportera entre 400 000 \$ et 500 000 \$ par année, bien plus que ce qui est nécessaire pour absorber l'augmentation du coût des travaux.

Rappelons enfin que la coalition est un large regroupement où, outre les deux associations étudiantes (AGEEFEP et FAECUM), sont représentés les syndicats des professeur-e-s, des chargé-e-s de cours, des cols bleus, des employé-e-s de bureau ainsi que l'Association des professionnels. Au moment d'aller sous presse, on ignorait quelle suite la coalition entendait donner au dossier.

Sur la piste des ancêtres



Penchés des heures durant sur des répertoires de mariages, les généalogistes semblent animés d'une persévérance à toute épreuve, qui leur permet de remonter à travers les siècles. Curieux de connaître leurs ancêtres, ils se lancent souvent sur leur piste avec pour toute information le nom de leurs arrière-grands-parents! Voyons comment cette populaire passion de la généalogie s'est développée et organisée au Québec jusqu'à faire son entrée à l'université:

M. Édouard-Zotique Massicotte, historien et généalogiste

Christine Larose

C'est au clergé que nous devons la source fondamentale de la généalogie québécoise : les registres paroissiaux. Depuis 1621, l'Église a enregistré les événements civils que sont les naissances, les mariages et les décès. Assez tôt, les curés ont dû effectuer des recherches généalogiques afin de vérifier le degré de parenté entre les futurs époux et, le cas échéant, d'accorder des «dispenses de parenté».

Dès la fin du XVII^e siècle, l'État a régulièrement utilisé la généalogie pour vérifier et enregistrer des preuves de noblesse ou pour régler les successions. Dans ce dernier cas, la famille pouvait faire appel à un notaire en vue de dresser la liste des héritiers.

Quelques-unes de ces généalogies ont d'ailleurs survécu jusqu'à nos jours. C'est le seul type de généalogie que l'on trouve au Québec avant 1867.

La généalogie a donc longtemps été une activité régulière limitée aux légistes, ecclésiastiques ou civils. C'est l'engouement des élites québécoises pour les familles notables au milieu du XIX^e siècle qui a commencé à la faire connaître dans la population.

DE 1871 À 1960

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs chercheurs s'intéressent à la généalogie. Parmi eux, l'abbé Cyprien Tanguay, qui est désigné comme le père de la généalogie

au Canada français. En 20 ans à peine, il a publié les sept tomes du Dictionnaire généalogique des familles canadiennes, qui demeure un outil indispensable en recherche généalogique. Les auteurs d'ouvrages généalogiques sont alors peu nombreux et il s'agit en majorité de clercs.

Une importante contribution à la généalogie est celle des historiens, dont Benjamin Sulte, Pierre-Georges Roy et Édouard-Zotique Massicotte. Tous partageaient un intérêt pour les faits passés ignorés par la «grande» histoire, qui est principalement politique et militaire. Dans les articles qu'ils ont rédigés pour le *Bulletin des recherches historiques*, d'ailleurs fondé par Pierre-Georges Roy, ils

trattaient des coutumes, des professions et de la vie quotidienne.

La généalogie se développe ensuite dans divers organismes. La première entreprise commerciale de généalogie, l'Institut généalogique Drouin, est créée en 1913. On y dresse l'arbre généalogique des particuliers, une demande populaire si l'on en juge par la longévité de l'entreprise.

Au début du XX^e siècle, le franciscain Archange Godbout est le pionnier de la généalogie contemporaine au Québec. Il a d'ailleurs fondé la Société généalogique canadienne-française, il y a tout juste 50 ans. Regroupant un petit noyau de généalogistes, l'association a pour objectif de diffuser les recherches et les connaissances généalogiques dans toutes les régions du pays. Les membres s'engagent à constituer une bibliothèque et un fichier, et à partager gratuitement avec les autres membres le fruit de leurs recherches.

La Société généalogique canadienne-française compte de nombreuses publications à son actif, dont la revue *Mémoires*, publiée depuis 1944. Elle a donné naissance à des sections régionales, qui sont elles-mêmes devenues ultérieurement des sociétés de généalogie. Ce fut le cas à Québec, Valleyfield, Ottawa-Hull, Saint-Hyacinthe, Trois-Rivières, La Sarre, Rouyn-Noranda, Amos, Chicoutimi, Sherbrooke et même à Saint-Boniface au Manitoba.

DEPUIS 1960

Ces sociétés de généalogie ont été à l'origine de la compilation de très nombreux

répertoires de mariages, sans lesquels on ne peut faire le pont entre les générations, car y sont inscrits les noms des parents des époux. Le recours aux actes de mariage fait donc partie de la tradition de la généalogie au Québec. À partir de 1962, la production intensive des répertoires de mariages est telle que presque toutes les paroisses catholiques du Québec sont couvertes depuis 1986.

L'engouement pour la généalogie a également accompagné la montée du nationalisme au Québec au début des années soixante-dix. En 1989, on estimait le nombre d'adeptes à 15 000. Cette popularité ne se dément pas puisque l'on dénombre une trentaine de sociétés de généalogie au Québec, unies dans la Fédération des sociétés de généalogie du Québec.

PAR DE NOMBREUX CHEMINS

Il existe plusieurs façons de rechercher l'origine et la filiation des familles et des personnes. La plus simple et la plus rapide consiste à remonter dans le temps en ligne directe d'une génération à l'autre et cela, jusqu'au premier ancêtre arrivé ici. C'est ce qu'on appelle la généalogie «ascendante», qui résulte en une chaîne d'une dizaine de familles environ.

Une fois cette filiation établie, plusieurs s'attaquent à dresser l'arbre généalogique, c'est-à-dire à rechercher tous les descendants de ce premier ancêtre. Les noms de centaines de personnes composent cette généalogie «descendante», qui est enrichie de toute l'information figurant dans les registres de mariage : date, lieu, parents, témoins, etc. On complète les recherches par la

consultation des répertoires de baptêmes et de décès. À partir de toutes ces données, plusieurs généalogistes cherchent ensuite à reconstituer la trame de la vie de ces personnes et de leur histoire familiale.

DES SOCIÉTÉS D'ENTRAIDE

Quel néophyte n'a pas bénéficié de l'aide spontanée d'un voisin de table dans une bibliothèque? La recherche généalogique se fait aussi sous le signe de l'entraide. Des associations sont nées de ce besoin; ce sont les sociétés de généalogie et les associations de famille, qui ont pour but l'échange de l'information. Elles publient périodiquement un bulletin d'information ou une revue, et disposent souvent d'une bibliothèque généalogique. Des sections de généalogie se sont également développées à l'intérieur de sociétés d'histoire locales et régionales.

Les généalogistes éprouvent une irrésistible curiosité pour les gens portant le même patronyme qu'eux. À partir de quelques renseignements, ils tentent invariablement de vérifier l'existence d'un lien de parenté et sa nature. Cela a entraîné la création d'un type d'association qui semble exclusif au Québec : les associations de famille. Elles regroupent tous les descendants d'un même ancêtre portant le même nom et elles ont pour objectif de recueillir des données généalogiques sur toutes les familles issues de l'ancêtre commun. De là naît une identité collective.

La plus ancienne association de famille est celle des descendants de Jean Trudel, qui a été créée en 1909. Au départ, il ne s'agissait que d'un comité qui avait été formé pour remplacer une

croix de bois sur le site de la première maison de Jean Trudel, à L'Ange-Gardien. Ces associations sont connues du grand public par leurs rassemblements ou leurs voyages au pays de l'ancêtre. Depuis dix ans, ces nombreuses associations — on en dénombre 172 — sont regroupées dans la Fédération des familles-souches québécoises.

NOUVELLES APPLICATIONS DE LA GÉNÉALOGIE

La généalogie a tissé des liens avec l'histoire, mais elle prend de plus en plus de place comme discipline scientifique. Elle comporte même des applications directes dans des programmes universitaires comme la démographie historique ainsi que la génétique médicale et la génétique des populations.

À l'Université de Montréal, depuis 1967, le programme de recherche en démographie historique (PRDH) s'attache à reconstituer la population du Québec de ses origines jusqu'à 1850. On y publie par tranches chronologiques le *Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien*.

De même, le programme SOREP, du Centre interuniversitaire de recherches sur les populations, où sont engagées Laval, McGill et l'Université du Québec à Chicoutimi, vise à reconstituer la population de l'Est du Québec, des origines jusqu'à nos jours. À l'instar du PRDH, ce programme utilise les registres paroissiaux comme source documentaire et l'ordinateur comme outil de travail.

René Jetté, collaborateur à ces deux programmes, croit

que, en appliquant la généalogie à la connaissance scientifique de l'humain, le PRDH et le SOREP contribuent à la réhabilitation de la généalogie dans les universités, le prélude à la reconnaissance de la généalogie comme discipline universitaire. Il a d'ailleurs apporté une contribution remarquable à ce mouvement en publiant en 1991 un traité de généalogie qui expose systématiquement des définitions et des procédés utiles en généalogie. Un autre outil au service des généalogistes, tant amateurs que professionnels.

DES NOMS ET DES SURNOMS

Avant l'existence de l'écriture, les hommes connaissaient leur filiation par tradition orale. En France, avant le X^e siècle, on ignorait l'usage des noms de famille, car on désignait chaque personne par un prénom variant d'une génération à l'autre. Avec l'accroissement de la population, on en vint à utiliser des surnoms et des sobriquets pour distinguer les familles. François 1^{er} créa l'état civil en 1539, ce qui rendit obligatoire la transmission du surnom du père à tous ses enfants, de génération de génération.

Sources :

Cap-aux-Diamants, 1993. *Sur la trace des ancêtres*.. No 34.

Beaugard-Malak, Ève et Marthe Fabibault-Beaugard. 1987. *La généalogie*. Montréal, Les éditions de l'Homme. 190 p.

Langlois, Michel. 1980. *Cherchons nos ancêtres*. Québec, Québec-Science, Fédération du loisir scientifique. 164 p.

Jetté, René. 1991. *Traité de généalogie*. Montréal, Les presses de l'Université de Montréal. 716 p.

Le Code civil s'adapte au XXI^e siècle

L'année 1994 est
marquée par
l'aboutissement de



40 ans de travail en vue de la mise en œuvre du Code civil du Québec. L'ancien, le Code civil du Bas-Canada, inspiré de Napoléon et de la Révolution française, remontait à 1866.

Le Québec est alors rural — plus des trois quarts de la population vit à la campagne —, et l'industrialisation commence à peine à faire sentir ses effets. L'Église catholique est dominante. Depuis cette époque, à l'instar d'une partie de l'Occident, le Québec est devenu une société de consommation, urbaine, laïque et beaucoup plus instruite. Comme le notait Mathieu-Robert Sauvé dans *Le Québec à l'âge ingrat*, «[...] la croissance économique de chacune des quatre dernières décennies équivaut à celle qui s'est produite entre la naissance de la civilisation et 1950». Dans ce contexte, il n'est pas surprenant qu'un des signes distinctifs de la nation québécoise, son «contrat social», ait nécessité une cure de rajeunissement.

Elle aura duré 40 ans.

André Giroux

Certes, le législateur et les tribunaux ont tenté de s'adapter. De multiples lois sectorielles régissent les travailleurs, les consommateurs et les entreprises. Le Code civil a été amendé à moult reprises, et les tribunaux l'ont également beaucoup interprété. Le pas qui vient d'être franchi a consisté à revoir de fond en comble la loi qui régit la vie quotidienne des citoyens et des citoyennes depuis leur conception jusqu'à leur décès.

QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE?

Une bonne partie de ce que le législateur considère comme étant les valeurs de société se retrouve dans le Code. Il a effectué des choix qui réjouiront certains et que d'autres contesteront. La définition même de la notion de «personne» constituait un défi. En effet, devient-on une personne à la naissance ou à la con-

ception? Le législateur répond que les parents sont tuteurs de l'«enfant conçu qui n'est pas encore né. [...] Ils sont chargés d'agir pour lui dans tous les cas où son intérêt patrimonial l'exige.» Le terme «patrimonial» délimite les droits du fœtus et exclut l'avortement. Le Code civil précise par ailleurs que seuls un homme et une femme peuvent se marier, ce qui ferme clairement la porte aux couples homosexuels. Par contre, il autorise, en l'encadrant, le changement de sexe, longtemps considéré comme une aberration indigne du droit. La modification de la mention du sexe au registre de l'état civil est ainsi permise.

Si les juristes ont dû tenir compte du développement des valeurs sociales, il leur a aussi fallu rajeunir les textes, clarifier ce qui était obscur, tenir compte des décisions judiciaires du dernier siècle — la jurisprudence — et adapter le

Code aux diverses lois qui régissent la société actuelle. En ce sens, il s'agit davantage d'une adaptation que d'une révolution.

DES RÉALITÉS SURANNÉES

Rajeunir les textes, disions-nous. Le notaire Denys-Claude Lamontagne, professeur agrégé à l'Université de Montréal, illustre cette opération : «Ce rajeunissement se reflète dans la formulation des textes [...] et la suppression de certains exemples surannés [...] ayant trait aux chemins de halage, aux forges, aux moulins à vent, aux fossés et remparts des places de guerre ou des forteresses», qui figuraient encore au Code civil il y a quelques mois à peine. On élimine également des notions comme les quasi-contrats, délits et quasi-délits. En matière de responsabilité, les avocats devront simplement répondre à la question suivante : s'agit-il d'une responsabilité qui découle d'un contrat ou non?



Ce n'est évidemment pas la seule interrogation à laquelle ils devront répondre, mais celle-là comporte du moins l'avantage de la clarté. C'est déjà un début.

LES BAUX

Le Code clarifie certains textes importants dans la vie quotidienne des gens. Par exemple, la confusion entre cession de bail et sous-location disparaît. À l'occasion d'une sous-location, le locataire initial conserve ses obligations envers le locateur. Celui qui cède son bail perd ses droits et se décharge de ses obligations envers le locateur. En matière de louage résidentiel, le Code indique que cette disposition est d'ordre public : une disposition contraire au bail serait donc nulle. En matière de bail industriel ou commercial, la même disposition du Code civil n'est pas déclarée d'ordre public et elle est dite «supplétive de volonté»; elle ne s'appliquera donc que si les parties n'en ont pas convenu autrement.

La réforme s'inspire beaucoup de la jurisprudence. Ainsi, l'article 1668 du Code civil du Bas-Canada prévoyait la durée d'un préavis en cas de rupture d'un contrat de travail à durée indéterminée avec un «domestique, serviteur, compagnon ou journalier». Or, les juges l'ont élargi à beaucoup d'autres types d'employés et la durée du préavis a été prolongée dans bon nombre de cas, même si le Code prévoyait clairement une durée maximale de un mois. Le Code civil du Québec entérine la jurisprudence en indiquant maintenant que «le délai de congé doit être raisonnable et tenir compte, notamment, de la nature de l'emploi, des circonstances particulières dans lesquelles il s'exerce et de la durée de la prestation de travail.» Encore faut-il avoir droit au préavis! Le Code précise qu'un motif sérieux peut justifier la dispense du

préavis, ce qui est conforme à la jurisprudence actuelle. Notons que la *Loi sur les normes minimales de travail* conserve sa priorité sur le Code civil puisqu'en droit les règles particulières ont préséance sur les règles générales. Il en est de même des lois.

DES ABERRATIONS DISPARAISSENT

Certaines aberrations disparaissent. Tel qu'il était rédigé, le Code civil du Bas-Canada permettait difficilement l'adoption de l'enfant mineur de son conjoint de fait. Pour y parvenir, le parent naturel devait d'abord renoncer au lien de filiation et, par la suite, adopter son propre enfant. L'autre terme de l'alternative consistait à se marier puisque ce problème ne se posait pas pour les gens mariés. Le Code civil du Québec clarifie la situation : une personne pourra adopter les enfants de son conjoint de fait si les deux conjoints cohabitent depuis au moins trois ans.

La Charte des droits et libertés de la personne du Québec a aussi inspiré la réforme. Le Code reconnaît maintenant à toute personne «le droit à la vie, à l'inviolabilité et à l'intégrité de la personne, au respect de son nom, de sa réputation et de sa vie privée». Entre autres, ce principe trouve son application en matière de responsabilité civile. Les clauses d'exonération de responsabilité sont interdites pour les dommages corporels et moraux. De plus, le principe du caractère définitif des jugements connaîtra une nouvelle exception : le juge qui accorde des dommages-intérêts pour blessures corporelles pourra réserver à la victime un droit de révision à la hausse des dommages. Ce droit vaut pour les trois années qui suivent le jugement. Cette nouvelle disposition devrait permettre aux victimes de ne plus craindre

d'entamer leur poursuite trop rapidement de peur que la situation s'aggrave après le jugement.

LES DROITS MÉDICAUX DES MINEURS

Le Code civil complète certaines dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* relatives au droit des personnes d'accepter ou de refuser des soins. Ainsi, à moins d'urgence, les parents d'un mineur de 14 ans ou plus ne pourront imposer à leur enfant des soins requis par son état de santé. S'ils tiennent au traitement malgré l'opposition de leur enfant, ils devront s'adresser au tribunal. Par contre, si le jeune donne son consentement, il pourra recevoir des soins malgré l'objection des parents. De plus, ces derniers ne seront pas informés des soins prodigués à leur enfant de 14 ans et plus à moins qu'ils nécessitent un hébergement de plus de 12 heures. On confirme ainsi le droit à la confidentialité des dossiers médicaux, y compris pour certains mineurs.

La liste des modifications pourrait s'allonger longtemps. Le Code civil contient 3 168 articles; les documents explicatifs remis aux avocats et aux notaires couvrent 3 000 pages. Il appartient maintenant aux juges de voir à leur application. Leur rôle sera peut-être accru. Certains s'en réjouissent, d'autres le déplorent, car le Code civil du Québec ouvre la porte à un régime inquisitoire à la française plutôt qu'au régime contradictoire à l'anglaise que nous connaissions jusqu'à maintenant. C'est dire que le juge pourrait participer activement à la recherche de la preuve plutôt que de se limiter à apprécier celle qui lui est soumise par les parties. Avec la réforme du Code civil, le débat sur le rôle du juge vient peut-être de s'enclencher.

Santé : un système sous perfusion

Quinze ans de sous-financement des services de santé ont donné les résultats qu'on connaît : un système au bord de l'effondrement, où les ressources humaines et financières sont de plus en plus mal utilisées. La réduction des paiements de transfert du fédéral, les crises économiques successives, l'absence d'une politique de plein emploi et la complaisance des gouvernements à l'égard du lobby pharmaceutique sont à la source du problème.

Gilles Trudeau

Selon l'évaluation du ministère des Finances, les pertes subies par le Québec en raison de la baisse des transferts fédéraux s'élèveraient à six milliards de dollars pour la période de 1982 à 1992¹. Depuis 1977, le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) a été si souvent modifié à la baisse que la part du fédéral dans le financement de la santé et des services sociaux a littéralement chuté bien qu'Ottawa continue à soutirer aux Québécois plus de 27 milliards par année en taxes et en impôts².

Face à cette injustice, le gouvernement libéral, fidèle à lui-même, n'a pas bronché. Au moment où le contribuable ploie sous le fardeau des taxes et des impôts, non seulement le gouvernement québécois sous finance le système de santé, mais encore il tente de le privatiser à la pièce en confiant de plus en plus de services à l'entreprise privée. Or, s'il est un domaine où l'entreprise privée n'a pas sa place, c'est bien celui de la santé. Le système américain, avec sa médecine à deux vitesses, le démontre avec éloquence. Entre autres, l'état de santé des Noirs américains est déplorable³.

De plus, de nombreuses petites entreprises sont incapables de payer les primes d'assurance-maladie de leurs employé-e-s. Aux États-Unis, le pays le plus puissant du monde, la maladie est encore la principale cause de faillite personnelle... comme au Québec avant l'instauration de l'assurance-hospitalisation puis de l'assurance-maladie.

Maintenant que les gouvernements doivent juguler des déficits importants, la tentation est forte de s'en prendre au système de sécurité sociale, en particulier à l'assurance-maladie, en invoquant les difficultés financières.

CHÔMAGE ET COFFRES VIDES

Si les gouvernements avaient mis en œuvre une véritable politique de plein emploi, ils n'auraient pas à consacrer une part aussi importante du budget de l'État à la sécurité du revenu et ils pourraient ajuster en conséquence l'enveloppe budgétaire de la santé. Il ne faut tolérer aucune coupure dans le domaine de la santé; mieux encore, il faut augmenter les budgets, car le système actuel est fort loin de la perfection. Qu'on en juge par l'engorgement des urgences ou la mauvaise gestion des lits. S'il existe un surplus de lits, pourquoi passe-t-on la nuit entière dans un corridor de l'urgence? Pourquoi vous trimalle-t-on d'une chambre à l'autre avant d'en trouver une qui convienne? À cela s'ajoutent les listes d'attente pour la chirurgie, la baisse du nombre de lits par médecin et le vieillissement accéléré des infrastructures hospitalières.

UN PROFOND MÉPRIS POUR LES EMPLOYÉS DE L'ÉTAT

Compte tenu du désinvestissement public, il y a longtemps que la qualité des soins aux malades s'en serait ressentie si ce n'était de l'empathie et de la compétence des diverses catégories de

personnels. Le type de «gestion gouvernementale d'épicerie» que nous connaissons depuis des lustres, et en particulier le mépris affiché à l'endroit des employé-e-s de l'État, ont eu pour effet de démotiver le personnel de la santé. Ayant moi-même été hospitalisé cet automne, j'ai pu constater de visu l'état d'épuisement du personnel hospitalier, qui est débordé et démotivé par les restrictions à répétition. Cela est particulièrement vrai chez le personnel infirmier. «Nous n'avons que des cas lourds», me racontait cette infirmière, qui avouait travailler bénévolement une demi-heure de plus par jour «pour avoir le temps de parler aux malades». Parce que le travail d'infirmière, c'est beaucoup plus que prendre la température du patient, vérifier sa tension artérielle ou donner des injections et des médicaments. Travailler en santé, c'est affirmer sa solidarité humaine.

UN SYSTÈME PLUS HUMAIN

Le strict mode de gestion financière appliqué par une armée de «cadres dynamiques» est en voie de déshumaniser un système dont la caractéristique d'origine essentielle devait justement être son humanité. Or, il est difficile d'être humain dans un système qui ne calcule que la productivité visible et mesurable. Par delà la haute technicité, le fondement du système de santé doit être la qualité des rapports entre les professionnels de la santé et le patient, qui vit une situation traumatisante.

Rappelons par ailleurs que l'hôpital ne devrait constituer que le dernier recours, lorsque toutes les autres solutions ont été vaines. Pensons en particulier aux centres locaux de services communautaires (CLSC), que la commission Castonguay-Nepveu voyait comme la porte d'entrée du système, et au programme des soins à domicile, qui permet aux malades de demeurer dans leur milieu naturel le plus longtemps possible. Or, parce qu'Ottawa, en vertu du RAPC, le considère comme «complé-

mentaire» le programme des soins à domicile reste sous-financé⁴. Il en est de même des services sociaux au Québec, qui souffrent d'un sous-financement chronique depuis le début des années quatre-vingt, avec les conséquences sociales que cela entraîne⁵. Le rapport Rochon a estimé que le RAPC a financé 23 % des services sociaux en 1987-1988⁶. Le Québec a historiquement prôné l'universalité alors que le fédéral se base plutôt sur le «test du besoin» (*The truly needy*). Une fois de plus, deux visions diamétralement opposées s'affrontent. À vos frais, bien sûr!

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : LE JUSTE PROFIT

Les gouvernements doivent également signifier aux entreprises pharmaceutiques qu'ils ne seront pas complices de leur appétit insatiable de profits. La plupart des nouveaux médicaments coûtent en effet une fortune à l'État. Pensons aux prix «gonflés» des médicaments anti-VIH, anticancer, antinausées, anticholestérol, etc. D'ores et déjà, l'Angleterre a fait comprendre au lobby pharmaceutique que, oui, la santé a un prix; en conséquence, on y a limité les profits des manufacturiers. Quant à la France, elle favorise le moins cher des composés pharmaceutiques d'une même famille de médicaments. Certes, les médicaments font économiser des jours d'hospitalisation — on pense en particulier aux antibiotiques —, certes, la mise au point de nouveaux médicaments requiert un long parcours de combattant, car un nouvel antibiotique coûte en moyenne 250 millions de dollars selon la très sérieuse revue *La Recherche*⁷. N'empêche que l'industrie pharmaceutique est la plus rentable des industries... avec celle de l'armement. Or, le coût des médicaments pèse de plus en plus lourd dans le budget des hôpitaux. À nous, consommateurs, de réagir...

SORTIE, CÔTÉ COUR

De 1966 à 1977, Ottawa payait la moitié de la facture de l'assurance-maladie. En 1977, 1982, 1984 et 1986, le fédéral s'est successivement désengagé de sa responsabilité de cofinancement en invoquant le déficit et la nécessité des coupures budgétaires. Le plus aberrant dans ce dossier, c'est que la santé relève

strictement de la compétence des provinces, le fédéral disposant tout au plus d'un pouvoir de dépenser. Il ne s'est d'ailleurs pas privé de l'exercer, même si ça n'a pas toujours été à bon escient. Au bout du compte, ce sont les provinces qui portent l'odieux de la dégradation des services.

UN VACCIN ANTI MINISTRE DE LA SANTÉ

Cela dit, il est fort difficile de cautionner les politiques de l'ancien ministre de la santé du Québec, des politiques aussi impopulaires les unes que les autres, qui ont provoqué l'une des plus grandes levées de boucliers de l'après Révolution tranquille. Pensons à la saga de l'Hôtel-Dieu, qui a coûté six millions de dollars aux contribuables québécois, pensons aux véritables «descentes» des Côté-macoutes dans les établissements de santé qui n'avaient pas équilibré leur budget. Comment les établissements équilibreraient-ils leur budget quand ils en sont déjà réduits à la portion congrue? Pensons aussi aux médicaments que le ministre voulait rationner dans les hôpitaux ou à ses tergiversations dans la crise de la méningite C. La liste des bévues pourrait s'allonger sans fin. Comme si ça ne suffisait pas, les contribuables paieront à ce ministre, probablement le plus haï de l'histoire moderne du Québec, une confortable pension jusqu'à la fin de ses jours. Les Québécois paieront pour le membre d'un gouvernement dont le mot d'ordre est : payez de plus en plus de taxes et d'impôts et recevez de moins en moins de services en retour.

VIVEMENT, UN SYSTÈME DE NOTATION

Il faudrait dès à présent songer à établir un système de notation qui établirait le nombre d'années de pension auquel aurait droit un homme politique lorsqu'il quitte sa fonction. Marc-Yvan Côté aurait évidemment la note F (échec sans droit de reprise) et tout au plus un an de pension de ministre. On le coifferait également du bonnet d'âne, à l'instar de son collègue, le ministre André Bourbeau, responsable de l'«insécurité du revenu», le deuxième ministre le plus honni de l'histoire moderne du Québec, qui est allé jusque

dans la chambre à coucher des plus mal pris de notre société pour économiser quelques dollars. Si le gouvernement libéral avait un véritable projet de société, il aurait orchestré une politique de plein emploi. Par l'effet d'entraînement, les coffres de l'État ainsi regarnis auraient permis d'approvisionner convenablement le budget du ministère de la Santé.

De plus, ce gouvernement de «molassons» n'a pas su rapatrier tous les pouvoirs relatifs à la formation de la main-d'œuvre. Le mois dernier, Ottawa a d'ailleurs annoncé qu'il reportait de deux ans le transfert de cette compétence aux provinces. Du malheur de combien de chômeurs québécois le fédéral sera-t-il ainsi responsable? D'un régime de laisser-aller économique et de je-m'en-foutisme social, nous passons à un fédéralisme centralisateur de type impérial, digne de la Vienne austro-hongroise. Il y a pourtant longtemps qu'un pays comme l'Allemagne a compris que la cohésion d'un système de formation en emploi est garante de la richesse même du pays. En ce domaine, tout est lié.

Un gouvernement «responsable», pour employer une expression chère à notre gouvernement libéral, se fonde sur les priorités du peuple. Or, si l'on demandait aux Québécois-e-s ce qu'ils chérissent le plus, le système de santé viendrait certainement en premier lieu. Un gouvernement responsable définirait donc les programmes sociaux prioritaires : la santé, l'emploi, l'éducation, etc. Le gouvernement actuel a tout fait, sauf cela. Il serait bon de rappeler à nos hommes politiques qu'ils doivent leur poste, leur voiture de fonction et leur très substantiel traitement à l'argent des contribuables et au labeur des classes moyennes.

1. *Rapport de la Commission sur les services de santé et les services sociaux* (rapport Rochon), p. 361.
2. *Ibid.*, p. 362.
3. «Health care reform : The diagnosis for Blacks», *Emerge*, Décembre-janvier 1994, pp. 32-40.
4. Rapport Rochon, p. 369.
5. *Ibid.*, pp. 368-369.
6. *Ibid.*, p. 390.
7. *La Recherche*, décembre 1993.

Admissibilité des étudiants à temps partiel à l'aide financière

L'AGEEFEP sollicite et obtient des appuis

Le Conseil de la Faculté de l'éducation permanente (CONFEP) a donné unanimement son appui à la résolution adoptée par le congrès biennal de l'AGEEFEP, qui presse le gouvernement du Québec d'admettre les étudiant-e-s à temps partiel au Régime de l'aide financière aux étudiants.

Il y a quelques années, alors qu'il était titulaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, le ministre Claude Ryan avait convenu que l'évolution de la clientèle étudiante dans les universités justifiait l'admissibilité des étudiant-e-s à temps partiel à l'aide financière de l'État. Toutefois, pour des raisons budgétaires, le gouvernement a suspendu *sine die* les articles 32 à 36 de la loi sur l'aide financière, qui portent précisément sur cette question. L'AGEEFEP a donc repris son bâton de pèlerin pour réclamer le dégel de ces mesures, leur mise en force. Tous les membres du CONFEP ont rapidement convenu du bien-fondé de cette revendication.

Le CONFEP a également adopté un autre volet des revendications de l'Association, mais cette fois, il l'a fait sur division. Il s'agit de la demande d'autoriser, dans le calcul du revenu déterminant l'aide financière, une déduction pour services de garde de 10 \$ par jour par enfant, sans limite du nombre d'enfants admissibles.

Les étudiant-e-s à temps partiel susceptibles de bénéficier de l'aide financière étant forcément des gens à revenus très modestes, sachant par ailleurs que la clientèle de la Faculté est aux trois quarts féminine, l'AGEEFEP considère que la possibilité de déduire

des frais de garde constitue une mesure d'équité pour une partie de ses membres, ceux et celles qui sont aussi des parents. Aussi est-ce avec étonnement que les représentant-e-s de l'Association ont entendu le plaidoyer du doyen, qui s'est dit opposé à une telle mesure. Une confortable majorité a néanmoins voté en faveur de la proposition.

À L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

L'AGEEFEP entend également saisir l'Assemblée universitaire de l'U. de M. des deux mêmes propositions. La question devait initialement être débattue le 7 février, mais l'ordre du jour n'a pu être épuisé si bien que ces deux points ont été reportés à l'assemblée du 7 mars.

De son côté, la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), dont l'AGEEFEP est membre, a créé un comité chargé de revoir l'ensemble du régime de l'aide financière. Cela inclut l'examen attentif de l'impôt postuniversitaire, une des mesures que défend le mouvement étudiant depuis le dégel des droits de scolarité en 1989, mais dont on ignore le coût, les modalités, les avantages et les inconvénients.

Sur ce plan, on pourrait en savoir davantage dans un avenir rapproché puisque des universités canadiennes ont commandé une étude complète de ce régime, qui a cours notamment en Australie. Jusqu'à ce que les résultats soient connus, il est probable que la Fédération se gardera de toute politique ferme.

SÉCURITÉ ACCRUE

dans les stationnements

Installation de caméras de télévision et de miroirs dans les parcs de stationnement étagé et dans le tunnel reliant le Pavillon principal au Pavillon Lionel-Groulx, amélioration de l'éclairage, système téléphonique permettant de communiquer directement avec le service de sécurité et extension éventuelle du service d'accompagnement des étudiant-e-s : telles sont les mesures qui seront appliquées au cours de la prochaine année afin d'améliorer la sécurité sur le campus de l'Université de Montréal.

Ce plan a été concocté en décembre dernier au cours d'une rencontre à laquelle participaient les responsables de la sécurité, du service d'accompagnement et de la direction des immeubles. Il constitue vraisemblablement une réponse aux inquiétudes formulées depuis un certain déjà quant au sentiment d'insécurité qui habite particulièrement les femmes lorsqu'elles doivent se déplacer sur le campus en soirée.

En ce qui concerne le service d'accompagnement, on sait qu'il se limite pour l'instant aux résidences. Dans la mesure où suffisamment de bénévoles se montreront intéressés, le service pourrait être étendu à l'ensemble de la clientèle étudiante selon des modalités qu'il reste à préciser. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec M. Denis Sylvain, au numéro 842-3678.

Création et abolition de certificats à la FEP

Le nouveau Certificat en communication appliquée de la Faculté de l'éducation permanente a franchi toutes les étapes d'approbation et il devrait être ouvert à l'admission pour le trimestre d'automne 1994. Un autre nouveau programme, intitulé Intervention auprès des jeunes, est présentement à l'étude, et on croit qu'il pourrait accueillir ses premiers étudiant-e-s en janvier 1995 ou en septembre de la même année. Quant au Certificat en criminologie II, il est maintenant fermé à l'admission et voué à l'abolition. Enfin, les étudiant-e-s au Certificat en droit doivent se garder d'entretenir de trop grands espoirs quant aux possibilités d'être admis au baccalauréat en droit.

Le bilan dressé par la vice-présidente aux affaires académiques de l'AGEEFEP, M^{me} Ghislaine Chabot, rappelle que la FEP avait offert dans le passé un certificat en communication, qui avait cependant été fermé à l'admission au début des années quatre-vingt dix. Le Certificat en communication appliquée est donc un tout nouveau programme, qui est plus axé sur la pratique professionnelle. On peut évidemment obtenir tous les détails à ce sujet en communiquant avec la Faculté.

Dans les dernières années, plusieurs programmes de la FEP ont été abolis, mais aucun nouveau certificat n'a été créé. Aussi se réjouit-on, tant à la Faculté qu'à l'AGEEFEP, de la création du Certificat d'intervention auprès des jeunes. Le CONFEP a adopté le nouveau programme à la fin de janvier 1994, mais la Sous-commission du 1er cycle a exigé des modifications importantes. On croit que ces problèmes seront solutionnés à temps pour que le programme reçoive ses premiers étudiant-e-s au plus tard à l'automne de 1995.

En ce qui concerne l'abolition du Certificat en criminologie II, plusieurs motifs ont justifié la décision : des inscriptions nettement à la baisse, l'absence de concordance des cours avec le baccalauréat en criminologie et des débouchés très limités pour les diplômé-e-s de ce programme. Le marché du travail exige en effet des intervenant-e-s en criminologie qu'ils possèdent un bac spécialisé en criminologie, en service social ou en psychologie. Comme le veut l'usage, tous ceux et celles qui ont déjà entrepris le programme pourront le compléter.

LE CERTIFICAT EN DROIT

Dans un autre ordre d'idée, le service de l'information de l'Association a été saisi ces derniers mois de l'inquiétude de nombreux étudiant-e-s du Certificat en droit quant aux faibles possibilités d'accéder au baccalauréat en droit.

M^{me} Chabot rappelle à ce propos que les règles du jeu sont explicites. Il faut en effet savoir que la Faculté de droit détient l'exclusivité sur tous les cours de droit offerts à l'Université de Montréal. En multipliant les pressions, la Faculté de l'éducation permanente a obtenu la permission d'offrir un programme de 30 crédits pour les gens issus du marché du travail qui souhaitent acquérir des connaissances de base en droit. L'entente entre la FEP et la Faculté de droit précise explicitement que ce certificat est un programme «terminal» et qu'il ne doit pas servir de voie d'évitement pour les étudiant-e-s qui ont été refusés au bac en droit, un programme dont on sait qu'il est très contingenté. Cela dit, la FEP a bien tenté d'obtenir qu'un certain nombre de places soient réservées à ses étudiant-e-s, mais la Faculté de droit a tout

au plus consenti à ce que son contingentement prévoie l'admission de personnes déjà inscrites dans un programme universitaire. La porte est donc entrebâillée, mais l'ouverture est fort mince.

Toujours selon M^{me} Chabot, les perspectives d'admission à l'UQAM ne sont guère plus réjouissantes. Pour s'être renseignée auprès de M. Stéphane Thérien, le vice-président aux affaires académiques des Sciences juridiques, M^{me} Chabot a appris que les critères d'admission seraient modifiés d'ici la rentrée de septembre 1994. L'UQAM reconsidérerait le nombre de places qu'elle réservait traditionnellement aux personnes déjà engagées dans des études universitaires. Cet établissement aurait en effet constaté que, s'ils avaient eu vraiment le choix, ces étudiant-e-s auraient opté pour le droit des affaires; or, le programme des Sciences juridiques de l'UQAM se fonde sur le droit social, et l'établissement souhaite accueillir des étudiant-e-s pour qui cette orientation constitue un premier choix. Là aussi, donc, la porte est appelée à se refermer un peu plus.

PROFESSEURS ET ÉTUDIANTS : UNE RELATION DE POUVOIR

Enfin, soulignons que le Comité sur le harcèlement sexuel de l'Université de Montréal organisera prochainement une rencontre publique où l'on débattera du thème suivant : la relation de pouvoir entre les professeurs et les étudiants. Au moment d'aller sous presse, la date de cet événement n'était pas encore précisée, mais ce sera vraisemblablement à la fin de mars ou au début d'avril. De l'information plus précise sera diffusée sur le campus.

Les membres de l'AGEEFEP connaissent les SAE, mais ils les utilisent moins que les autres étudiants

À peine un tiers des membres de l'AGEEFEP (34,7 %) utilisent les Services aux étudiants de l'Université de Montréal, soit presque deux fois moins que l'ensemble des étudiant-e-s de l'établissement (60,7 %). La raison principale invoquée par les non-utilisateurs est que ces services ne répondent pas à leurs besoins.

Le sondage Léger et Léger (voir l'encadré) révèle également qu'un peu plus des deux tiers des membres de l'AGEEFEP (67,6 %) savent qu'ils paient une cotisation — elle est actuellement de 5,60 \$ par crédit — pour financer les SAE. Cette proportion est de 70,7 % à l'École des HEC, de 55,6 % à la Polytechnique et de seulement 42,6 % chez les membres de la FAECUM. Quelque 59 % des membres de l'AGEEFEP et 57,9 % de la FAECUM savent aussi que leur association étudiante est associée à la gestion des SAE, ce qui n'est pas le cas des associations étudiantes de Polytechnique et des HEC.

CONNAISSANCE DES SERVICES

Parmi les membres de l'AGEEFEP, le Service d'orientation et de consultation psychologique (SOCP) est «spontanément» le plus connu (24,4 %) et de loin; suivent dans l'ordre le Service des sports (8,6 %), le Service de santé (7,2 %), le Service des activités culturelles (5,3 %) et le Service de pastorale (5 %). Lorsque l'on mentionne aux étudiant-e-s le nom des services, le Service des sports recueille cependant le taux de «notoriété assistée» le plus élevé, soit 80,6 %. Viennent ensuite le SOCP (62,2 %), le Service socio-économique (59,2 %), le

Service de pastorale (46,9 %), le Service de santé (45,7 %) et le Service des activités culturelles (42,2 %).

Les écarts considérables entre les taux de notoriété «spontanée» et de notoriété «assistée» s'expliquent vraisemblablement par le fait qu'une part importante des étudiant-e-s connaissent les services disponibles sur le campus, mais les associent à l'Université en général et non à l'unité administrative dont ils relèvent. À titre d'exemple, une personne qui consulte un psychologue se rappellera fort bien qu'elle a obtenu ce service à l'Université, mais pourra facilement oublier que ce professionnel travaille sous l'égide du SOCP.

Ceux et celles qui utilisent l'un ou l'autre des services aux étudiants le font en moyenne à plusieurs reprises au cours de l'année. Chez les membres de l'AGEEFEP, on apprend ainsi que les usagers du Service des sports vont au CEPSUM 13,2 fois annuellement; quant aux étudiant-e-s qui font appel au Bureau des services socio-économiques, ils s'y rendent en moyenne 7,3 fois, beaucoup plus que les trois autres catégories d'étudiant-e-s.

L'ensemble des gens qui ont été sondés affichent un taux de satisfaction élevé à l'égard des SAE, soit 92,2 %. Les

membres de l'AGEEFEP sont à cet égard les plus critiques, mais là aussi le taux de satisfaction est probant : 85,6 %. De même, une forte majorité d'étudiant-e-s, qu'ils utilisent ou non les services, considèrent qu'il est très important (59,6 %) ou important (35,8 %) de maintenir la qualité et l'accessibilité des SAE. Les avis sont toutefois beaucoup plus partagés quant à l'acceptation d'une hausse de la cotisation étudiante pour assurer ces objectifs : 56 % de l'ensemble des étudiant-e-s disent qu'ils accepteraient une hausse, mais 41,1 % s'y opposent et 3 % n'ont pas d'opinion. On note que seulement 38,2 % des membres de l'AGEEFEP sont prêts à payer davantage, comparativement à 60,9 % des membres de la FAECUM.

Les étudiant-e-s ressentent également peu de besoin quant à la création de nouveaux services puisque 86 % de tous les répondant-e-s ne voient pas quel nouveau service pourrait être créé ou considèrent qu'il ne devrait y en avoir aucun.

HAUSSE DE LA FRÉQUENTATION

Malgré qu'une minorité seulement des membres de l'AGEEFEP aient utilisé l'un ou l'autre des services aux étudiants pendant l'année 1992-1993, le sondage laisse croire qu'il y a eu net accroissement de la fréquentation depuis le milieu de la dernière décennie.

Les étudiant-e-s de l'U. de M. avaient en effet été sondés sur les SAE en 1979 et en 1985. Sous réserve que la méthodologie, l'échantillonnage et la formulation des questions étaient alors différents, sous réserve aussi que la clientèle de l'éducation permanente a gonflé et s'est diversifiée depuis cette époque, les données disaient alors que moins de 10 % des membres de l'AGEEFEP utilisaient l'un ou l'autre des services aux étudiants. Une exception, toutefois, le Service des sports, qui franchissait tout juste la barre des 10 %.

Or, l'analyse du sondage effectué par M. Pierre-Luc Paquette, agent de liaison des SAE, indique que les étudiant-e-s de la FEP ont fréquenté l'an dernier les différents services dans les proportions suivantes : Service des sports, 40,5 %; Services socio-économiques, 32,4 %; SOCP, 19,4 %; Service de santé, 17,2 %; Service des activités culturelles, 12,4 %; Service de la pastorale, 0 %. Dans ce tout dernier cas — «aucun» des milliers de membres de l'AGEEFEP n'aurait fréquenté la pastorale —, M. Paquette souligne que l'échantillon restreint de réponses sur ce point particulier nous invite à interpréter le résultat avec une grande prudence.

DES RÉACTIONS ET DES PLANS

Comme nous le notions dans notre précédent numéro, les résultats du sondage alimenteront un certain temps le débat sur les Services aux étudiants. Les données étaient d'ailleurs à peine dévoilées officiellement que les pages sportives des quotidiens nationaux prophétisaient l'extinction du sport d'excellence à l'U. de M.

À l'intérieur même de l'organisation, au Comité de direction des SAE (CODISAE) pour être plus précis, les données récentes baliseront probablement le plan triennal qu'on s'appête à concocter. Il ne s'agira cependant pas d'une barrière intangible; le directeur des SAE, M. Yves Therrien, a été explicite sur ce point : il n'est pas impensable qu'une décision de la direction contredise une volonté exprimée dans le sondage.

Il va en effet de soi que tout l'exercice de réflexion et d'orientation des SAE baignera dans les effluves du douteux parfum de l'austérité budgétaire. À ce point de vue et à la lumière des expériences passées, les SAE ne sont pas à l'abri des décisions unilatérales de la haute direction de l'Université...

L'AGEEFEP, elle, s'est certes réjouie de la progression apparente, chez ses membres, de la connaissance et de l'utilisation des Services aux étudiants. Elle y voit d'ailleurs une raison additionnelle d'exercer avec plus de vigueur sa présence au CODISAE et dans les comités de gestion. En premier lieu, l'Association est cependant liée par le programme voté au congrès biennal tenu en novembre dernier. La clé de ce programme? La fin de ce système défini erronément comme de la «cogestion», où le pouvoir étudiant est totalement factice, et son remplacement par une véritable cogestion, où les étudiant-e-s seraient des partenaires égaux de la direction de l'Université.

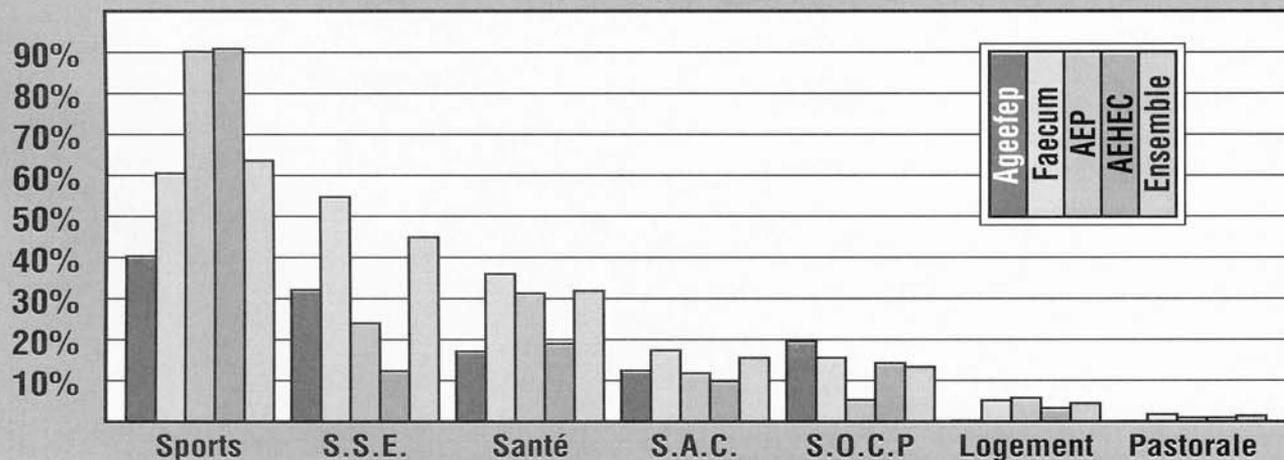
On n'est évidemment pas là. D'autres revendications étudiantes, également votées par le congrès, pourraient connaître un dénouement plus rapide. Tel est le cas de la renégociation de l'entente sur les SAE entre l'Université et ses deux écoles affiliées. L'entente actuelle permet à l'École Polytechnique et à l'École des HEC de conserver la part de la subvention du ministère de l'Éducation pour organiser leurs propres services; leurs étudiant-e-s peuvent cependant utiliser sans réserve et sans coût supplémentaire

les SAE de l'Université. En février, des pourparlers étaient en cours à ce sujet et il semblait alors y avoir espoir d'en venir à une nouvelle entente.

LE SONDAGE LÉGER ET LÉGER

À la demande expresse de la FAECUM et de l'AGEEFEP, la direction des Services aux étudiants a donné l'automne dernier à la firme Léger et Léger le mandat de mener un sondage auprès de 2 000 étudiant-e-s de l'U. de M. pour connaître leur connaissance, leur utilisation, leur satisfaction et leurs attentes à l'égard des SAE. Afin de tenir compte des diverses composantes de la communauté étudiante, l'échantillonnage du sondage comprenait 700 étudiant-e-s de la FAECUM, 500 de l'AGEEFEP, 400 de l'École des HEC et 400 de l'École Polytechnique. Les résultats ont évidemment été compilés séparément pour chacun de ces quatre groupes. Notons aussi que le sondage a porté sur plus de 100 variables et qu'il a été réalisé au moyen d'entrevues téléphoniques d'une vingtaine de minutes. Le coût de l'ensemble de l'opération a été de l'ordre de 23 000 \$; la facture a été payée par les SAE.

Taux décroissants de participation des étudiants aux services



Les membres de l'AGEEFEP s'opposent à une hausse de la cotisation aux SAE pour financer de nouveaux services

Une majorité de membres de l'AGEEFEP sont d'accord pour qu'on favorise le sport d'excellence à l'Université de Montréal et pour qu'on maintienne le Bureau universitaire d'emploi. Ils sont cependant opposés à ce qu'on hausse leur cotisation aux SAE pour financer ces deux services.

Le sondage Léger et Léger indique que 86,8 % de l'ensemble des étudiant-e-s de l'Université et 93,2 % des membres de l'AGEEFEP n'ont jamais fait appel au Bureau universitaire d'emploi, qui offre une panoplie de services : emplois d'été, emplois pour étudiant-e-s sortants, emplois à

temps partiel, rencontres individuelles, ateliers de recherche d'emploi, centre de documentation, babillard d'emplois, séances d'information et rencontres avec les employeurs. Chez ceux et celles qui ont utilisé ces services, on note un taux de satisfaction de l'ordre de 75 %.

Même s'ils sont peu nombreux à y faire appel, 91,6 % de l'ensemble des étudiant-e-s et 86,1 % des membres de l'AGEEFEP estiment qu'il est important de maintenir le Bureau universitaire d'emploi sur le campus. Il se trouve aussi une majorité d'étudiant-e-s (62,2 %) qui accepteraient une augmentation de leur cotisation aux SAE pour maintenir ce service. Sur ce plan, les membres de l'AGEEFEP font cependant bande à part puisque seulement 44,9 % d'entre eux sont d'accord pour déboursier davantage à cette fin.

Rappelons que le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration a cessé en 1992 de financer les bureaux universitaires d'emploi. L'Université de Montréal a donc pris temporairement la relève jusqu'à ce qu'on définisse une solution définitive. L'une des hypothèses les plus probables voudrait évidemment que le Bureau d'emploi devienne le septième service aux étudiants, les autres étant le Service des sports, le Service d'orienta-

tion et de consultation psychologique, le Service de santé, le Service des activités culturelles, le Service de pastorale et le Service socio-économique. Le coût annuel du Bureau universitaire de l'emploi est de l'ordre de 250 000 \$.

LE SPORT D'ÉLITE

Une autre série de questions du sondage portait sur le sport d'élite à l'U. de M. Une telle mesure recueille l'appui de principe de 78,6 % de l'ensemble des étudiant-e-s et de 72,2 % de ceux de l'AGEEFEP.

Cela dit, 67,6 % de l'ensemble des étudiant-e-s s'opposeraient à ce que les activités d'une élite sportive se traduisent par une réduction des installations sportives pour l'ensemble de la communauté étudiante.

Plus important encore, une confortable majorité de 69,7 % — 77 % dans le cas des membres de l'AGEEFEP — s'oppose à ce que l'élite sportive soit financée par les cotisations étudiantes aux SAE. Dans chacune des quatre associations étudiantes, il se trouve une majorité pour estimer que l'élite sportive devrait être financée conjointement par l'Université de Montréal, des organismes extérieurs et les étudiant-e-s.



Dans le cadre de l'année internationale de la famille
Le Centre de l'éducation et de la famille présente une série de rencontres avec l'auteur-conférencier international,
Daniel Kemp.

Mercredi, 30 mars, 19h30
25 ans parent; 25 ans gâchés? Comment éviter cela.

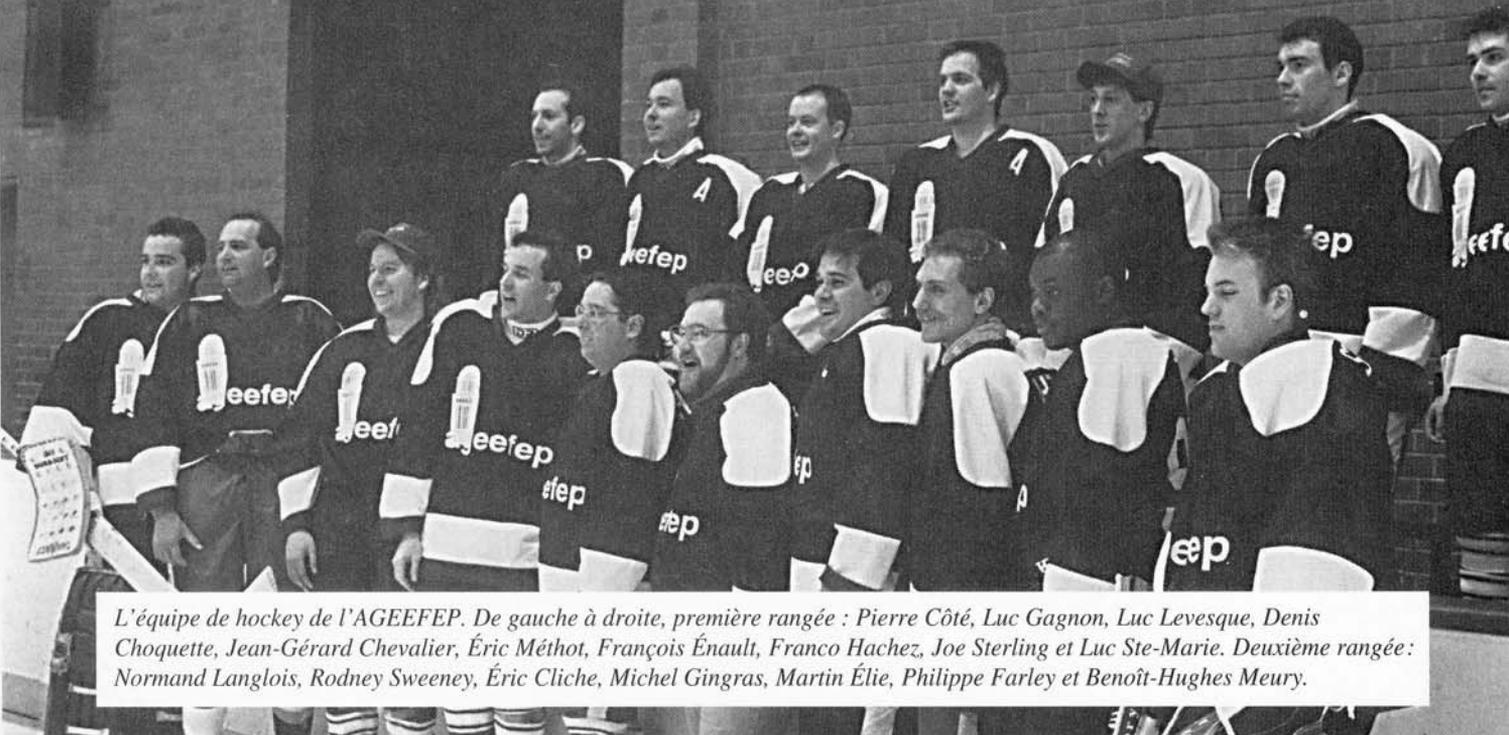
Mercredi, 27 avril, 19h30
Une discipline qui ne mène pas à la culpabilité.

Mercredi, 25 mai, 19h30
Votre enfant est peut-être un génie et vous l'ignorez!

Après avoir rencontré des milliers d'intervenants et de spécialistes du milieu de l'éducation, **Daniel Kemp, le «père» de la théorie sur l'enfant téflon**, est le pédagogue le plus couru pour son approche nouvelle et efficace vers la recherche de solutions pour l'éducation et la famille.

Ou: Au **Holiday Inn Crowne Plaza, 505 Sherbrooke est, Mt** (métro Sherbrooke).
Admission, chaque rencontre: 10\$ 8\$ étudiants.
Pour informations: (514) 979-0021

Une équipe FEP-AGEEFEP participera au tournoi de hockey interfacultaire



L'équipe de hockey de l'AGEEFEP. De gauche à droite, première rangée : Pierre Côté, Luc Gagnon, Luc Levesque, Denis Choquette, Jean-Gérard Chevalier, Éric Méthot, François Énault, Franco Hachez, Joe Sterling et Luc Ste-Marie. Deuxième rangée : Normand Langlois, Rodney Sweeney, Éric Cliche, Michel Gingras, Martin Élie, Philippe Farley et Benoît-Hughes Meury.

Une équipe portera les couleurs de l'AGEEFEP et de la FEP au tournoi de hockey interfacultaire de l'Université de Montréal, qui sera disputé du 8 au 20 avril.

Afin d'éviter la zizanie qu'avait créée l'an dernier la première participation d'une équipe de la Faculté de l'éducation permanente au tournoi interfacultaire, une solide organisation

a été mise en place par le capitaine de l'équipe, M. François Énault. C'est lui-même qui a recruté la vingtaine de joueurs; il a fait signer à chacun d'eux un contrat en bonne et due forme, qui leur rappelle leurs responsabilités comme membres d'une équipe parrainée par leur faculté et leur association étudiante.

Contrairement à l'an dernier, l'équipe a été formée assez tôt pour tenir une dizaine de séances d'entraînement. Selon le capitaine, cette plus longue préparation a contribué à cimenter l'esprit d'équipe et à s'assurer qu'elle serait suffisamment aguerrie pour bien figurer dans le tournoi.

Les étudiants de la

FEP porteront donc des chandails aux couleurs de l'Association et de la Faculté. La participation financière de la Faculté et de l'AGEEFEP a aussi permis de payer le temps de glace pour l'entraînement ainsi que le tarif différentiel que doivent acquitter les étudiants à temps partiel qui utilisent le Service des sports.

Les membres de l'équipe ont également participé à l'autofinancement de leur aventure en vendant des billets et en obtenant une contribution «en nature» de la brasserie Labatt pour un party qui a eu lieu le 26 février dernier à La Brunante.

Il va sans dire que les étudiant-e-s de la FEP sont invités à venir encourager leurs condisciples pendant le tournoi. Pour connaître les dates et les heures des parties, prière de communiquer avec l'AGEEFEP, au numéro 842-3678.



Habitation et automobile

Un régime d'assurances collectives pour les membres de l'AGEEFEP



Des représentant-e-s de l'AGEEFEP et de La Sécurité ont conclu une entente créant un régime d'assurances collectives. Dans l'ordre habituel, M. Jean Vaillancourt, M^{me} Hélène Héroux et M. Yves Breton, respectivement vice-président à la commercialisation, directrice de compte et 1^{er} vice-président directeur général de La Sécurité, M. Robert Martin, M^{me} Ghislaine Chabot et M. Denis Sylvain, respectivement président, vice-présidente aux affaires académiques et secrétaire général de l'AGEEFEP, ainsi que M. Jacques Léonard, vice-président à l'exploitation de La Sécurité.

En vertu d'une entente conclue avec La Sécurité, une composante du mouvement Desjardins, les membres de l'AGEEFEP peuvent bénéficier depuis le 1^{er} mars dernier d'un régime d'assurances collectives couvrant l'habitation et les véhicules automobiles.

L'entente, qui a été approuvée à l'unanimité par le Conseil de direction de l'Association et signée officiellement le 2 février dernier, prévoit que la participation au régime est facultative. Comme nous l'avons noté précédemment, le régime comporte deux volets :

- L'assurance automobile, ce qui inclut toute voiture de promenade, remorque, tente-remorque, roulotte, roulotte motorisée, motocyclette, cyclomoteur, motoneige et véhicule récréatif.
- L'assurance habitation, soit toute résidence, condominium, résidence secondaire, résidence louée à des tiers (de un à huit logements) et biens meubles ainsi qu'une assurance spécifique sur des biens tels que bijoux, bateaux, matériel photographique, articles de sport et de loisirs, instruments de

musique, œuvres d'art, micro-ordinateurs et coffres de sûreté.

Le régime prévoit également d'autres avantages. Tout participant-e peut ainsi augmenter sa limite de responsabilité civile à cinq millions de dollars, et une personne qui détient un contrat d'assurance habitation a accès à un service d'assistance juridique téléphonique sans frais. Dans le cas d'un double contrat, qui couvre à la fois l'automobile et l'habitation, l'assuré-e bénéficie gratuitement de l'option «Sans tracas» pour son auto-

mobile, qui comporte les cinq garanties suivantes :

- aucune franchise en cas de délit de fuite ou de perte totale;
- une assurance de responsabilité civile de un million de dollars;
- 25 000 \$ de protection pour tout véhicule loué ou emprunté;
- 15 000 \$ d'assurance-vie pour l'assuré-e et son conjoint-e;
- 1 200 \$ pour le transport en cas de perte d'usage du véhicule à la suite d'un sinistre couvert, sans limite journalière.

De plus, toujours dans le cas d'un double contrat, seule la plus élevée des deux franchises sera soustraite dans le règlement d'un sinistre qui aurait affecté à la fois l'auto et la maison. Enfin, les personnes dont le véhicule est équipé d'un système antivol bénéficient d'un rabais intéressant, rabais qui est encore plus avantageux lorsque le système «est pourvu d'un antidémarrur mécanique-électrique hors volonté».

DES MODALITÉS SOUPLES

Les modalités offertes par La Sécurité sont souples. Ainsi, chaque police d'assurance sera signée individuellement et, sauf exception, elle couvrira une période de un an. Quarante cinq jours avant l'échéance, les participant-e-s recevront un avis de renouvellement. La Sécurité offre aussi aux assuré-e-s la possibilité de payer leur prime en un seul versement ou en plusieurs versements par prélèvements automatiques préautorisés ne comportant aucun intérêt.

«Afin de mieux répondre aux besoins de nos membres, La Sécurité a assoupli ses normes de souscription pour accepter un plus grand nombre de biens personnels, notamment en souscrivant des édifices de sept ou huit logements occupés par des tiers et des bâtisses comportant une petite affectation commerciale telle qu'un bureau, un salon de coiffure, une garderie d'enfants, etc.», lit-on dans le document présenté au Conseil de direction de l'Association. Fait à

noter, La Sécurité pratique l'égalité en matière d'orientation sexuelle si bien que, dans sa définition du conjoint, elle inclut le conjoint du même sexe.

Au chapitre du service, La Sécurité offre également des avantages certains. Chaque assuré-e bénéficie des services personnalisés d'un conseiller compétent, qui n'est pas rémunéré à la commission. La clientèle peut également effectuer des transactions en dehors des heures normales de travail puisque les bureaux de La Sécurité sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h. Il existe aussi un service d'urgence qui est accessible 24 heures par jour et 365 jours par année. Dans le cours des négociations avec

PAS TOUS DES RICHES

Pourquoi l'AGEEFEP a-t-elle décidé de s'engager dans un tel projet? Essentiellement sur la foi du constat qu'une partie importante de ses membres sont des gens à revenu modeste — on pense en particulier ici aux familles monoparentales —, qui n'ont pas toujours les moyens de se payer une assurance habitation sur une base individuelle. Or, il est bien connu que les primes d'assurance sont nettement inférieures dans un régime collectif.

Quant aux propriétaires d'automobiles, on sait que la loi les oblige à détenir une assurance. Là aussi, les primes sont généralement très élevées, et l'adhésion à un régime collectif entraîne des économies importantes.

Tel est en effet le cas des employé-e-s de l'École des Hautes Études Commerciales, de la Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec, du Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal, des diplômé-e-s et du personnel de l'Université de Sherbrooke, de l'Université du Québec et de ses composantes ainsi que de la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université Laval.

Notons enfin que les membres de l'AGEEFEP qui désirent participer à ce régime d'assurance de groupe peuvent obtenir un dépliant d'information aux bureaux de l'Association ou au café-bar La Brunante. Il est également possible de



En présence des représentants de La Sécurité, M. Robert Martin et M. Denis Sylvain procèdent à la signature officielle du contrat.

la compagnie d'assurance, l'AGEEFEP a également pu constater que des sondages auprès des assuré-e-s avaient révélé un taux de satisfaction élevé.

D'AUTRES GROUPES L'ONT FAIT

Dans l'environnement universitaire, l'AGEEFEP n'est pas le premier groupe à adhérer à un régime collectif.

communiquer directement avec La Sécurité aux numéros suivants : Montréal : 849-0400 et 1-800-363-6344 (sans frais); Québec : 835-6806 et 1-800-463-4806.

UN TOUT NOUVEAU SERVICE AUX MEMBRES DE L'AGEEFEP

Pour assurer votre auto et votre maison, profitez du régime d'assurance de groupe choisi par l'AGEEFEP pour répondre à vos besoins spécifiques.

Ce régime, réservé aux membres de l'AGEEFEP, vous offre de nombreux avantages :

1. protections sur mesure en fonction de vos besoins;
2. tarifs concurrentiels;
3. modes de paiement souples tels que l'étalement des primes sur **12 mois sans intérêts**;
4. grande disponibilité des agents pour répondre à vos besoins: de **8 h à 20 h** du lundi au vendredi; et de **8 h à 16 h** le samedi, par un numéro sans frais;
5. service d'aide téléphonique accessible **24 heures sur 24** en cas d'urgence.

Pour en savoir plus, communiquez dès maintenant avec un agent de **La Sécurité**, l'assureur officiel des membres de l'AGEEFEP.

Montréal : 849 -0400

Québec : 835-6806

(sans frais) 1 800 363-6344 (sans frais) 1 800 463-4806



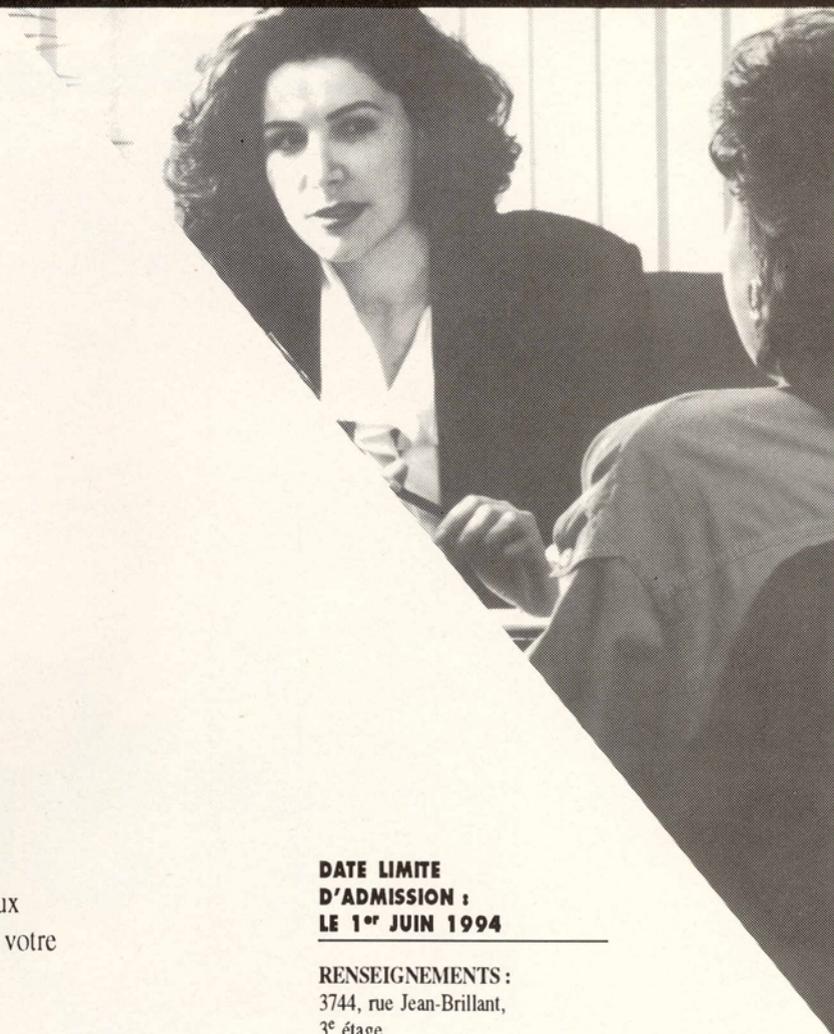
LA SÉCURITÉ
Compagnie d'assurances générales
du Canada





Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

MIEUX RELEVER LES DÉFIS PROFESSIONNELS



CERTIFICAT DE CRÉATIVITÉ

Apprenez à trouver des solutions originales aux problèmes et relevez les défis nouveaux dans votre milieu de travail.

Ce programme vous fournit des outils méthodologiques qui favorisent l'émergence de la créativité. Il est une occasion unique de développer de nouvelles habiletés créatrices et de les appliquer concrètement dans votre profession.

Avec ce regard neuf, vous saurez augmenter vos compétences et vos possibilités de carrière.

**DATE LIMITE
D'ADMISSION :
LE 1^{er} JUIN 1994**

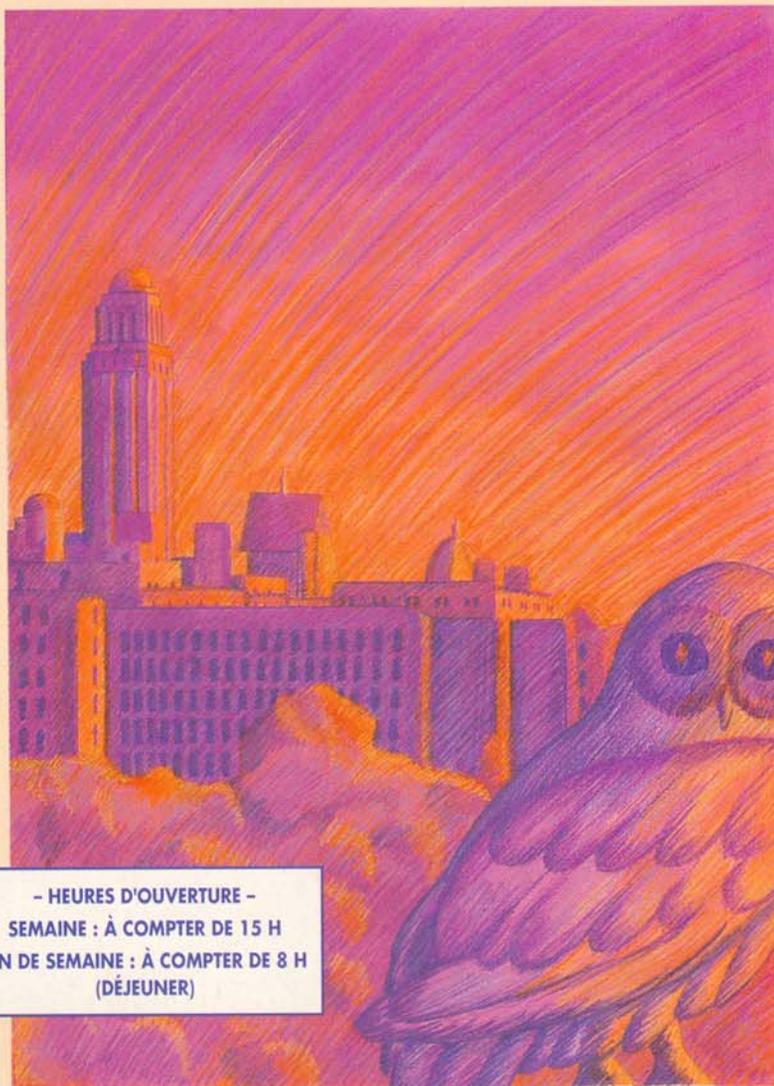
RENSEIGNEMENTS :
3744, rue Jean-Brillant,
3^e étage
Métro Côte-des-Neiges

**Montréal : (514) 343-6090
Extérieur : 1 800 363-8876**

LE PERFECTIONNEMENT RECONNU

CAFÉ • BAR

La Brunante



- HEURES D'OUVERTURE -
SEMAINE : À COMPTER DE 15 H
FIN DE SEMAINE : À COMPTER DE 8 H
(DÉJEUNER)

BIÈRES PRESSION ET IMPORTÉES, CAFÉS, TISANES
SPÉCIAUX TOUS LES MOIS
CAFÉ BAR LA BRUNANTE, PAVILLON JEAN-BRILLANT, 2^e ÉTAGE, LOCAL 2326